

**COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL**

**PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL**

CILSS

**PROPOSITION D'ELEMENTS D'APPUI
A LA GESTION INTEGREE DE LA FERTILITE
DES SOLS DANS LES PAYS MEMBRES DU CILSS**

CAS DU BURKINA

Rapport définitif

**Issa Martin BIKIENGA
Nango DEMBELE**
Consultants

Janvier 2002

TABLE DES MATIERES

	PAGES
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
PREAMBULE	v
RESUME	vi
1. INTRODUCTION	1
2. CONTEXTE	3
2.1. Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable du CILSS	3
2.2. Le secteur agricole du Burkina Faso.....	4
2.2.1. Le secteur agricole dans l'économie nationale.....	4
2.2.2. Caractéristiques du secteur agricole.....	5
2.2.3. Politique de développement agricole durable	7
3. PROBLEMATIQUE DE LA FERTILITE DES SOLS	11
3.1. Au niveau des pays membres du CILSS	11
3.1.1. Etat général de la fertilité des sols.....	11
3.1.2. Approche du CILSS en matière de recapitalisation de la fertilité des sols	13
3.2. Au niveau du Burkina Faso.....	13
3.2.1. Etat général de la fertilité des sols.....	13
3.2.2. Mesures et actions spécifiques en faveur de la recapitalisation de la fertilité des sols....	14
4. APPRECIATION CRITIQUE DE LA SITUATION	20
4.1. Les acquis.....	20
4.1.1. De la sécurité foncière	20
4.1.2. Des documents-cadres de gestion de la fertilité des sols	21
4.1.3. De l'Unité de Gestion de la Fertilité des Sols (UGFS)	21
4.1.4. Des technologies de gestion de la fertilité des sols	21
4.1.5. De la sensibilisation des acteurs	22
4.2. Les problèmes à résoudre.....	22
4.2.1. Le démarrage du PAGIFS	22
4.2.2. La mobilisation des ressources financières	22
5. LE PLAN DE GESTION INTEGREE DE LA FERTILITE DES SOLS DU BURKINA	23
5.1. Objectif global et objectifs spécifiques	23

5.2. Les composantes.....	23
5.2.1. La composante "Promotion des amendements et des technologies complémentaires" ...	23
5.2.2. La composante "Développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage"	24
5.2.3. Le volet de suivi-évaluation	25
5.3. Mise en œuvre des activités proposées.....	27
5.3.1. Modalités de mise en œuvre.....	27
5.3.2. Répartition des tâches	27
5.3.3. Coût et financement	28
5.3.4. Chronogramme d'exécution.....	30
5.4. Mesures d'accompagnement	30
5.5. Hypothèses et risques	31
5.5.1. Les risques d'ordre organisationnel et institutionnel	31
5.5.2. Les risques d'ordre socio-économique et politique.....	31
5.6. Facteurs assurant la viabilité du PAGIFS	32
5.6.1. L'appui politique	32
5.6.2. Les technologies d'amélioration de la fertilité des sols	32
5.6.3. La dynamique paysanne.....	32
5.6.4. Les capacités institutionnelles et de gestion	32
5.6.5. La gouvernance locale en matière de gestion des ressources naturelles.....	33
5.6.6. L'intérêt économique.....	33
5.6.7. L'appui de la communauté internationale	33
5.7. Suivi-évaluation.....	33
5.7.1. Les indicateurs du suivi-évaluation	34
5.7.2. Le dispositif de suivi-évaluation	35
6. CE QUE PEUT FAIRE LE CILSS.....	36
7. CONCLUSION	37
BIBLIOGRAPHIE	38
ANNEXES	40

SIGLES ET ABREVIATIONS

BP	: Burkina Phosphate
BUNASOLS	: Bureau National des Sols
CCD	: Convention de Lutte Contre la Désertification
CES/DRS	: Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols
CILSS	: Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSSA	: Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable
CVGT	: Commission Villageoise de Gestion des Terroirs
DFN	: Domaine Foncier National
DOS	: Document d'Orientations Stratégiques
DPDAD	: Déclaration de Politique de Développement Agricole Durable
DPV	: Direction des Productions Végétales
DVA	: Direction de la Vulgarisation Agricole
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
ICRAF	: International Center for Research in Agroforestry
IEC	: Information Education Communication
IFA	: International Fertilizer Association
IFDC	: Institut International pour la Gestion de la Fertilité des Sols
IFPRI	: International Food Policy Research Institute
IFS	: Initiative pour la Fertilité des Sols
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherche Agricole
IORSAT	: Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
IOV	: Indicateur Objectivement Vérifiable
LPDRD	: Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MO	: Matière Organique
ONG	: Organisation Non Gouvernementale

OP	: Organisation de Producteurs
PAGIFS	: Plan d'Action de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
PAN	: Plan d'Action National
PAS	: Programme d'Ajustement Sectoriel
PASA	: Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNE	: Programme National Engrais
PNGT	: Programme National de Gestion des Terroirs
PSO	: Plan Stratégique Opérationnel
RAF	: Réorganisation Agraire et Foncière
SAU	: Superficie Agricole Utile
SI	: Supposition Importante
SNGIFS	: Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des sols
SOFITEX	: Société de Développement des Fibres Textiles
SOFIVAR	: Société de Financement et de Vulgarisation de l'Arachide
SV	: Source de Vérification
TOD	: Textes d'Orientation de la Décentralisation
UCS	: Unité de Coordination et de Suivi
UGFS	: Unité de Gestion de la Fertilité des sols
ZIP	: Zone d'Intervention Prioritaire

PREAMBULE

En rédigeant ce rapport, nous tenons à remercier toutes les personnes dont les noms sont cités en annexe, qui nous ont aidés lors de notre mission qui s'est déroulée du 10 au 14 décembre 2001. Malgré la brièveté de cette mission, la disponibilité et la contribution de ces personnes nous permis d'obtenir l'essentiel des informations recherchées. Nous remercions très sincèrement le CILSS de nous avoir fait confiance en nous désignant pour accomplir cette tâche. Nous souhaitons que nos propositions, malgré leurs imperfections éventuelles, trouvent un écho favorable auprès des décideurs et des acteurs impliqués dans la gestion de la fertilité des sols pour permettre de réaliser au plus tôt la sécurité alimentaire dans l'espace CILSS.

RESUME

L'agriculture au Burkina Faso est la principale source de revenus et d'emplois. Elle fournit plus de 30% du PIB, mais reste avant tout, une agriculture de subsistance. Les autorités ont décidé dans le cadre de la lutte contre la pauvreté de mettre un accent particulier sur le développement de l'agriculture en élaborant des politiques et des stratégies agricoles pour l'horizon 2010. Au regard des contraintes principales de l'agriculture qui se résument à la baisse de la fertilité des sols et à un environnement socio-économique peu favorable à l'émergence d'une agriculture et d'un élevage productifs et durables, le Burkina Faso a mis au point une stratégie et un plan d'action de gestion intégrée de la fertilité des sols. Le plan d'action en particulier doit s'attaquer à la fois au problème de la fertilité des sols et à celui du marché des intrants et des produits agricoles. La stratégie et le plan d'action ayant été conçus selon l'esprit de l'Initiative pour la Fertilité des Sols (IFS) et sur la base d'une démarche participative, leur mise en œuvre est largement facilitée. Cependant, force est de reconnaître que depuis son achèvement en 1999, le plan d'action souffre d'un manque de financement. Un appui du CILSS sera d'une grande utilité pour mobiliser une coalition internationale en faveur du financement de ce plan d'action.

1. INTRODUCTION

Les Etats membres du CILSS, les sociétés civiles sahéliennes, les Organisations Intergouvernementales et les partenaires extérieurs, impliqués dans la recherche de la sécurité alimentaire dans le Sahel, ont décidé dans une démarche négociée d'orienter et de coordonner leurs interventions en mettant au point un cadre stratégique régional.

Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel, adopté par le 2^e Forum des Sociétés sahéliennes et par la 13^e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS à Bamako en décembre 2000, indique de façon claire que l'insécurité alimentaire au Sahel est de nouveau reconnue comme une préoccupation centrale, et l'une des priorités dans l'agenda des Gouvernements comme de la société civile. En effet, en l'absence de crise climatique majeure, l'insécurité alimentaire reste un des problèmes majeurs que doit affronter le Sahel. Ce problème ira grandissant si des mesures efficaces ne sont pas prises à temps pour le juguler, en raison de la forte croissance démographique, une des caractéristiques du Sahel.

La solution aux problèmes cruciaux de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement requiert une croissance rapide de la productivité agricole au Sahel dont 80 % de la population dépendent de l'agriculture pour l'emploi, la création de revenus et la production alimentaire. Or, l'une des contraintes majeures à l'accroissement de cette productivité agricole est la perte de fertilité des sols. Ainsi, toute politique de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement doit s'attaquer en priorité à la reconstruction et au maintien durable du capital de fertilité des terres.

C'est en cela que se reconnaît la justesse du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable qui a retenu comme **objectif spécifique n° 1 la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée**.

La présente consultation a pour objectif de proposer des éléments pour un appui à la recapitalisation de la fertilité des sols au Sahel.

Les résultats attendus sont de deux ordres :

1. Une synthèse diagnostique de la situation dans les pays membres du CILSS, à travers l'analyse :
 - des processus (projets/programmes) en œuvre dans les pays concernés ;
 - des éléments de performance en terme d'acquis et de contre-performance des processus étudiés.
2. L'identification et/ou les propositions d'actions prioritaires, soit pour renforcer l'existant, soit pour apporter des compléments innovants.

Dans l'esprit de la présente consultation, la recapitalisation de la fertilité des sols sera traitée sous l'angle d'une gestion intégrée. Cela signifie qu'elle s'intéressera à la fois à la fertilité des sols, la problématique de base, mais aussi au développement du marché des intrants et des produits agricoles.

Après avoir décrit le contexte du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable du CILSS et du Secteur Agricole du Burkina, le rapport abordera successivement la problématique de la fertilité des sols, l'appréciation critique de la situation et les propositions d'éléments d'appui à la gestion intégrée de la fertilité des sols au Burkina.

2. CONTEXTE

2.1. Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable du CILSS

Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable du CILSS (CSSA) a pour finalité de créer les conditions d'une sécurité alimentaire régionale durable, de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités dans le Sahel.

L'objectif général est d'assurer l'accès de tous les sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015". Il s'appuie sur la définition couramment admise de la sécurité alimentaire et recouvre ainsi les quatre dimensions correspondant aux principaux déterminants de la sécurité alimentaire en général et dans le Sahel en particulier :

- la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;
- leur accessibilité pour les populations, y compris pour les plus vulnérables ;
- la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps ;
- l'utilisation optimale des aliments par les individus.

Chacune de ces dimensions de la sécurité alimentaire doit être appréhendée à quatre (4) niveaux :

- au niveau des individus et des ménages ;
- au niveau des communautés et des territoires locaux ;
- au niveau national ;
- au niveau de la sous-région sahélienne.

L'analyse des situations d'insécurité alimentaire dans le Sahel, éclairée par les défis qui se profilent à l'horizon 2015, montre que pour atteindre l'objectif général du présent Cadre Stratégique, les interventions doivent chercher :

- ❖ d'une part, à créer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires de la sous-région : ce volet concerne principalement les enjeux de transformation de la base productive agricole et en particulier la question fondamentale et urgente de la maîtrise de l'eau, la valorisation et la commercialisation des denrées alimentaires, le développement de la capacité des ménages à produire ou acheter tout ou partie de leur alimentation. Les actions s'attachent ainsi à l'ensemble des causes profondes de l'insécurité alimentaire, de manière cohérente et articulée ;
- ❖ d'autre part, à renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles : ces crises sont jusqu'alors essentiellement d'origine climatique et appréhendées principalement au travers des déficits de production céréalière au niveau national ou dans les zones vulnérables d'un point de vue agro-écologique ; leurs origines ont cependant tendance à se diversifier et leurs impacts à se localiser sur des zones et/ou sur des catégories de population données.

Les actions structurantes de la sécurité alimentaire doivent contribuer à réduire la vulnérabilité des ménages, des communautés, des pays et de la sous-région, et renforcer leurs capacités à affronter des chocs externes (crises conjoncturelles). Et à l'inverse, les interventions mises en œuvre dans le cadre de la gestion des crises alimentaires conjoncturelles doivent prendre en compte les enjeux et les options prises sur le moyen et le long termes. Par conséquent et dans la mesure du possible, elles doivent s'appuyer sur des instruments qui développent les capacités locales de résistance aux crises plutôt que sur des modalités d'intervention privilégiant trop l'assistance. Cette intégration et cette synergie ne sont possibles que si elles relèvent de stratégies claires, largement débattues et faisant l'objet d'un consensus large au sein des communautés nationales et en concertation avec la communauté internationale.

L'objectif général tel que défini plus haut se décline en cinq (5) objectifs spécifiques, à savoir :

- la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée (objectif spécifique n° 1) ;
- le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés nationaux (objectif spécifique n° 2) ;
- l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base (objectif spécifique n° 3) ;
- l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle (objectif spécifique n° 4) ;
- le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire (objectif spécifique n° 5).

2.2. Le secteur agricole du Burkina Faso

2.2.1. Le secteur agricole dans l'économie nationale

Le Burkina Faso comptant plus de 80 % de ruraux, l'agriculture est la principale source de revenus et d'emplois. Celle-ci, qui fournit plus de 30 % du PIB est largement dominée par la petite exploitation familiale de 3 à 6 hectares avec 3 à 5 actifs agricoles. C'est avant tout une agriculture de subsistance basée sur les céréales (sorgho, mil, maïs, riz) qui occupent 88 % des quelque 3,7 millions d'hectares cultivés annuellement.

La réponse de l'économie après la dévaluation du FCFA, a été globalement encourageante et le pays possède, par ailleurs, bien des atouts susceptibles d'assurer la promotion du secteur agricole. Il s'agit notamment :

- * d'un potentiel humain disponible et jeune (58,9 % de la population agricole a moins de 20 ans) ;

- * d'un potentiel productif disponible se traduisant par :
 - une Superficie Agricole Utile (SAU) de l'ordre de 9 924 300 ha, soit 36 % de la surface totale du pays dont le tiers seulement est actuellement cultivé ;
 - des superficies sylvo-pastorales évaluées à près de 16 311 800 ha ;
 - des ressources en eaux de surface (10 milliards de m³) en eaux souterraines (113 428 milliards de m³ dont 9 509 milliards de m³ renouvelables) ;
 - une diversité biologique estimée à 1 222 espèces végétales et à plus de 400 espèces animales et environ 121 espèces végétales et à plus de 400 espèces animales et environ 121 espèces de poissons ;
 - un important cheptel totalisant 4 345 900 têtes de bovins, 5 850 900 têtes d'ovins et 7 459 400 têtes de caprins ;
 - l'expansion d'un fort mouvement associatif dont les ONG (au nombre de 200 environ organisées en collectifs) et des organisations paysannes (coopératives, groupements et mutuelles) avoisinant 14 000 structures commises à des tâches diverses de développement local.

2.2.2. Caractéristiques du secteur agricole

2.2.2.1. Utilisation des terres et systèmes de production

Le Burkina présente une grande variété de conditions pédo-climatiques et phytogéographiques. Toutefois, l'inégale distribution spatiale de la population et la croissance démographique ont conduit à des taux d'occupation très élevés de l'espace dans certaines régions du pays (plateau central), à des migrations et à la l'introduction de pratiques préjudiciables à l'environnement (courte durée des jachères, défrichements massifs, etc.).

Sur plus de 9 millions d'hectares cultivables (SAU), les potentialités en terres irrigables sont actuellement estimées à environ 165 000 ha, soit 2 % de ces terres. Cette estimation du potentiel irrigable correspond surtout aux périmètres formels constitués essentiellement de superficies aménagées autour de près de 300 à 400 petits barrages disséminés sur l'étendue du pays et sur de grands périmètres (Sourou, Bagré). Le potentiel de développement des autres formes de contrôle de l'eau en agriculture n'étant pas connu avec précision, il est toutefois à relever l'existence d'environ 153 000 ha actuellement équipés qui sont autant de systèmes possibles de mobilisation de l'eau et de mise en valeur des terres au Burkina Faso.

Les superficies irriguées restent à ce jour très modestes par rapport aux surfaces totales cultivées du pays (0,6 % seulement), en raison d'une introduction relativement récente et la difficulté de mobiliser des financements pour des coûts d'aménagement parfois élevés, notamment en maîtrise totale de l'eau. S'y ajoute le fait que les systèmes de production qui associent cultures pluviales et cultures irriguées posent souvent des problèmes de choix et d'organisation dans l'affectation

des capacités de travail de la main-d'œuvre familiale. Dans l'ensemble, à part l'irrigation informelle ou privée en voie de développement avec un appui de la part du Gouvernement, le sous-secteur de l'irrigation est encore très fortement dépendant de l'Etat et le processus de transfert des compétences du public n'est pas encore suffisamment opérationnel.

2.2.2.2. Principales contraintes

Les différentes études faites sur le secteur agro-pastoral du Burkina ont permis d'identifier de nombreuses contraintes dont les principales peuvent être classées en trois grandes catégories : (i) les contraintes physiques, (ii) les contraintes socio-économiques et (iii) les contraintes techniques et institutionnelles.

*** Les contraintes physiques :**

La contrainte physique de taille qui s'oppose à l'amélioration de la production agro-sylvo-pastorale est la pauvreté naturelle des sols en éléments nutritifs majeurs, leur fragilité structurale et leur faible teneur en matière organique.

*** Les contraintes socio-économiques :**

- le taux élevé de la croissance démographique (entre 2,6 % et 3 % dans la période 1980-1992) auquel s'ajoutent des migrations internes incontrôlées dont le flux le plus important va des régions densément peuplées vers celles moins habitées (Est, Ouest, Sud-Ouest) où la nature et les conditions climatiques sont plus favorables à l'agriculture ;
- l'accès inégal à la terre et aux facteurs de production particulièrement pour les femmes (51,3 % de la population agricole) et les jeunes ;
- la faible utilisation des intrants agricoles et zootechniques ;
- le faible niveau d'alphabétisation et de formation de la majorité de la population rurale (13 % pour les hommes et 9 % pour les femmes) ;
- le faible niveau de revenus des producteurs et la faible monétarisation de l'économie rurale ;
- l'insuffisance des infrastructures communautaires de base ;
- la non-efficacité du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.

*** Les contraintes techniques et institutionnelles :**

- l’insuffisance de la maîtrise de l’eau ;
- le faible niveau d’organisation et de concertation des acteurs du secteur ;
- le faible niveau d’encadrement technique des producteurs (23 % pour les hommes et seulement 15 % pour les femmes) ;
- l’inadéquation entre les programmes de recherche et de vulgarisation ;
- le faible niveau de développement des systèmes de financement des secteurs de l’agriculture et de l’élevage ;
- le faible niveau d’équipement et de technicité des exploitations agricoles (le taux des ménages agricoles possédant des charrues et des animaux de trait étant respectivement de 27 % et 16 %) ;
- la faible adoption des technologies liées à la fertilité des sols (par exemple, le taux d’adoption par les ménages agricoles des techniques de lutte anti-érosive et de l’agroforesterie est respectivement de 15 % et 8 % ; et seuls 27 % des ménages fabriquent la fumure organique).

Comme on peut le constater, les obstacles au développement de l’agriculture et de l’élevage sont nombreux et complexes. Ils se résument en deux contraintes majeures : (1) la baisse continue de la fertilité des sols et (2) l’environnement socio-économique peu favorable à l’émergence d’une agriculture et d’un élevage productifs et durables. Ces deux contraintes sont dans une large mesure liées, car pour lutter contre la dégradation accélérée des sols, il convient de créer un cadre socio-économique adéquat. Les conséquences les plus immédiates des deux contraintes ci-dessus citées sont les suivantes :

- la surexploitation des ressources naturelles ;
- l’insécurité alimentaire ;
- le phénomène migratoire des zones dégradées vers les zones plus favorables ;
- l’insécurité foncière plus poussée pour les groupes vulnérables (femmes et jeunes) très dépendants des hommes pour leur accès à la terre.

2.2.3. Politique de développement agricole durable

2.2.3.1. La Déclaration de Politique de Développement Agricole Durable

La Déclaration de Politique de Développement Agricole Durable (DPDAD) a posé de façon claire l’objectif global visé pour la période 2000-2010.

L’objectif global assigné au secteur agro-pastoral est : **“assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et en améliorant la qualité de la vie et de l’environnement”**.

La particularité et l'originalité de cette politique de développement agricole est d'assurer une adéquation entre "agriculture, Environnement et Population", et de mettre l'accent sur la "durabilité".

Le Gouvernement a défini pour l'horizon 2010 de grands objectifs de développement à tous les secteurs de l'économie nationale. A ce titre, la contribution des secteurs de l'agriculture et de l'élevage à la réalisation de ces grands objectifs est formulée comme suit :

- a)** accroître la production agricole de 5 à 10 % par an au cours des dix prochaines années ;
- b)** contribuer à une croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3 % par personne et par an, de manière à améliorer leur niveau de vie et à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural ;
- c)** créer les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée : couvrir les besoins calorifiques normaux de 2 500 Kcal par personne et par jour contre une couverture actuelle de 2 300 Kcal/pers/j et augmenter la consommation de viande et équivalent viande de 9,3 kg/pers/an actuellement à 21 kg/pers/an qui est la norme minimale de la FAO ;
- d)** généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales.

2.2.3.2. Le Document d'Orientations Stratégiques des Secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage

Le Document d'Orientations Stratégiques (DOS) des Secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage définit les options stratégiques prioritaires pour atteindre l'objectif global sus-mentionné durant la période 2000-2010.

Sept (7) grands axes d'orientations stratégiques ont été dégagés. Au cours de la période, il s'agira, pour le Gouvernement de :

- favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural ;
- moderniser les exploitations ;
- favoriser la professionnalisation des différents acteurs et renforcer leurs rôles ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- améliorer sensiblement le statut économique de la femme rurale ;
- recentrer le rôle de l'Etat et favoriser l'initiative privée.

2.2.3.3. Le Plan Stratégique Opérationnel de Croissance Durable du Secteur de l'Agriculture (PSO)

Le Plan Stratégique Opérationnel exprime de manière plus précise les actions prioritaires que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs assignés au secteur de l'agriculture et réaliser le profil projeté pour l'horizon 2010.

La mise en œuvre des actions découlant du Plan Stratégique Opérationnel doit permettre au Burkina de relever d'importants défis, en particulier :

- assurer la sécurité alimentaire ;
- réduire la pauvreté en milieu rural ;
- restaurer et améliorer les ressources naturelles ;
- promouvoir le rôle économique de la femme et des jeunes en milieu rural ;
- insérer l'agriculture dans l'économie de marché.

Dans cette optique, cinq (5) programmes transversaux et six (6) filières prioritaires ont été retenus au niveau national pour constituer le PSO.

Les cinq programmes prioritaires sont les suivants :

- fertilité des sols, dont les bénéfices attendus sont : contribution au maintien de l'outil productif ; durabilité des systèmes de production ; meilleure répartition des revenus au niveau régional ;
- sécurité alimentaire et nutritionnelle, dont les bénéfices attendus sont : augmentation de la production et intensification ; diversification et intégration avec d'autres secteurs ; prévention et gestion des risques climatique et pluviométrique ;
- modernisation de l'agriculture, dont les bénéfices attendus sont : augmentation de la production, valorisation économique ; meilleure utilisation de la capacité de main-d'œuvre ; amélioration de la balance commerciale et du PIB ;
- soutien aux producteurs/opérateurs et à leurs organisations, dont les bénéfices attendus sont : augmentation et valorisation de la production ; professionnalisation de l'ensemble des acteurs ; implication des opérateurs privés ;
- appui institutionnel, dont les bénéfices attendus sont : mise en œuvre de la déconcentration et la décentralisation institutionnelles ; facilitation du commerce intérieur et extérieur ; implication des bénéficiaires et du secteur privé.

Les six filières, choisies en fonction de leurs avantages comparatifs et/ou de leur contribution à la réalisation des objectifs fondamentaux, concernent d'une part des cultures vivrières :

- les céréales (maïs, sorgho, mil, riz) ;
- le niébé ;
- les tubercules (ignames et patates) ;

et d'autre part, des cultures d'exportation :

- le coton ;
- les fruits et légumes ;
- les oléagineux.

2.2.3.4. La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD)

La LPDRD a été rédigée et approuvée par le Gouvernement en 2000. Elle constitue le document-cadre du développement rural décentralisé par excellence.

Le développement rural décentralisé que le Gouvernement entend promouvoir à travers la LPDRD se fonde, entre autres, sur le principe de responsabilisation totale des communautés de base, impliquant que la planification des actions et des investissements soit ascendante et décentralisée, et que la maîtrise d'ouvrage des investissements soit assurée au niveau local par les bénéficiaires eux-mêmes dans le cadre de structures représentatives servant de cadres locaux de réflexion, de dialogue, de concertation et de prise de décision.

Le dispositif de mise en œuvre de la décentralisation prévoit que les opérateurs privés, les organisations professionnelles agricoles et les ONG interviendront sur des bases contractuelles.

3. PROBLEMATIQUE DE LA FERTILITE DES SOLS

3.1. Au niveau des pays membres du CILSS

3.1.1. Etat général de la fertilité des sols

3.1.1.1. Caractéristiques générales des sols

Une caractérisation synthétique permet de distinguer en gros trois types de sols au Sahel :

- les couvertures pédologiques sur matériaux sableux d'origine éolienne : elles caractérisent la moitié des sols en zone sahélienne et environ 10 % des sols en zone soudanienne. Ces sols sont pauvres en éléments minéraux et s'acidifient facilement. La texture grossière de ces sols leur confère une faible capacité de rétention de l'eau. Ils sont sensibles à l'érosion éolienne, notamment lorsqu'ils sont soumis au piétinement des animaux ;
- les couvertures pédologiques riches en argiles gonflantes : elles concernent 20 % des sols dans les zones sahélienne et soudanienne. Ces sols sont lourds à travailler, peu perméables, rapidement engorgés mais aussi sensibles à l'érosion hydrique et au ruissellement. Ils sont fréquemment déséquilibrés en calcium, magnésium et sodium, ce qui les rend peu favorables à l'assimilation des éléments minéraux et peu propices à l'agriculture ;
- les couvertures pédologiques ferralitiques ou ferrugineuses dérivées de glacis ou plateaux plus ou moins cuirassés. Ils concernent 30 % des sols en zone sahélienne et 70 % en zone soudanienne.

Comme on peut le constater, il s'agit de sols pauvres et fragiles. Ils ne peuvent pas sans amélioration importante de leur fertilité et sans utilisation de techniques culturales appropriées supporter de façon durable une exploitation agricole intensive.

3.1.1.2. Bref aperçu de la dégradation des sols

3.1.1.2.1. Dégradation d'origine anthropique

L'homme se situe au cœur de la dégradation des sols dans le Sahel. Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable le souligne bien.

Les activités humaines constituent une source importante de dégradation des sols, en particulier au travers :

- de la déforestation et du défrichement de la végétation spontanée ;
- de l'adoption de pratiques agricoles favorisant l'érosion : réduction des temps de jachère, prélèvement des déchets de récolte, faiblesse des amendements organiques et chimiques, absence de pratiques anti-érosion ;
- la surexploitation des arbres et arbustes pour les usages domestiques, ainsi que les feux de brousse, la divagation des animaux...

3.1.1.2.2. Dégradation chimique des sols

Les paysans sahéliens, de façon générale, pratiquent une agriculture de type minier afin d'assurer leur propre subsistance. Si traditionnellement la fertilisation n'était pas de règle, on laissait au moins les terres longtemps en jachère. Mais avec la pression démographique et l'expansion des exploitations agricoles, ce mode de restauration de la fertilité des sols est en train de disparaître pour faire place à une agriculture minière qui entraîne une diminution de la fertilité du sol, la destruction de sa structure, une régression des infiltrations et l'accroissement de l'érosion hydrique et éolienne.

Quelques données scientifiques permettent de bien illustrer cette dégradation chimique. Des études faites dans un certain nombre de pays sahéliens indiquent que les pertes en substances nutritives du fait de l'agriculture minière s'élèvent à environ 70 kg/ha de N, ; 20 kg/ha de P₂O₅ et de 60 kg/ha de K₂O, rien qu'en une année.

Le problème pour les paysans est que ce phénomène n'est pas subit et frappant pour provoquer une réaction immédiate. Car, contrairement aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les attaques de chenilles ou de criquets, la diminution de la fertilité du sol est progressive. Mais une fois qu'elle s'installe, il faut des efforts coûteux et de longue durée pour renverser la tendance. C'est l'une des raisons pour lesquelles les tenants et les aboutissants de la politique agricole doivent porter un regard attentif à ce phénomène.

3.1.1.2.3. Dégradation physique des sols

De nombreuses études ont montré que la productivité des sols africains en général, et des sols sahéliens en particulier, est potentiellement menacée par l'érosion. Elles ont également mis en évidence des taux élevés de perte de terres causés par des pratiques culturelles traditionnelles favorisant l'érosion. Les conséquences sont graves car le sol ainsi perdu est beaucoup plus riche en éléments nutritifs que le sol restant ; et comme l'érosion enlève surtout les particules du sol les plus fines et les plus fertiles, la fertilité de ce dernier s'en trouve réduite. Ainsi, même une très petite quantité de sol perdue peut affecter, de façon dramatique, les rendements des cultures.

A titre d'illustration, les chercheurs ont montré que la perte de sols par érosion est dix (10) fois supérieure à leur taux de récupération naturelle, et que le taux de déforestation est trente (30) fois supérieur à celui du reboisement planifié. Des études sur l'érosion dans un certain nombre de pays sahéliens ont permis de mettre en évidence des taux de perte de terres atteignant 6,8 tonnes/ha/an dûs aux pratiques culturelles traditionnelles, allant jusqu'à réduire de moitié les rendements des cultures.

Si rien n'est fait pour juguler l'érosion, la production agricole peut baisser considérablement dans la plupart des régions de la zone sahélienne dans un avenir proche.

3.1.2. Approche du CILSS en matière de recapitalisation de la fertilité des sols

Le CSSA a défini comme objectif spécifique n° 1 la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée. Dans ce cadre, quatre résultats principaux doivent être atteints, et le résultat n° 1 est formulé ainsi qu'il suit :

“La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agricoles et agro-pastoraux”.

Pour l'atteinte de ce résultat, il a été prévu des lignes d'interventions prioritaires, dont une relative à la recapitalisation et à l'amélioration de la fertilité des sols.

L'approche du CILSS en matière de recapitalisation de la fertilité des sols se lit à travers cette ligne d'intervention prioritaire qui vise à :

- œuvrer dans le sens de la restauration de la fertilité des sols, de la récupération et de la réhabilitation des terres dégradées ;
- décentraliser la gestion des ressources naturelles et foncière, permettant l'exercice effectif d'une responsabilité accrue des acteurs locaux, en conformité avec les dispositions de la CCD⁽¹⁾ et des PAN⁽²⁾ ;
- améliorer la gestion intégrée de la fertilité des sols et proposer, sur la base des résultats de la recherche, des choix techniques d'exploitation et d'utilisation plus adaptés aux réalités sahéliennes ;
- promouvoir la sécurisation de l'usage de la terre dans le cadre des politiques foncières et améliorer la gestion du système foncier rural, notamment par une prise en compte plus équilibrée des droits fonciers aussi bien des pasteurs que des agriculteurs, en considération des problématiques en cause à cet égard au sein des pays.

3.2. Au niveau du Burkina Faso

3.2.1. Etat général de la fertilité des sols

Le Burkina Faso possède une grande diversité de sols aux qualités agronomiques très variables. On distingue, de façon succincte :

- les sols minéraux bruts ou lithosols qui représentent 3,2 % des sols ;
- les sols peu évolués d'érosion sur matériau gravillonnaire, souvent associés aux précédents, occupent 26,2 % du territoire ;
- les vertisols (5,8 %) sur alluvions ou matériaux argileux, sous forme de taches disséminées ;

¹ Convention de Lutte Contre la Désertification

² Plans d'Actions Nationaux

- les sols bruns eutrophes tropicaux (6,2 %) sur matériaux argileux issus de roches cristallines basiques ou neutres. Ils se distinguent des vertisols par l'absence de mouvements internes importants et par de meilleures propriétés physiques. Leur potentiel chimique est élevé et ils constituent les meilleurs sols du pays ;
- les sols ferrugineux tropicaux (39,1 %) sont de profondeurs variables, pauvres en éléments minéraux ;
- les sols ferralitiques moyennement désaturés sur matériaux sablo-argileux sont peu représentés (1,9 %) et n'existent qu'autour de Bobo-Dioulasso. Ils sont très profonds avec d'assez bonnes propriétés physiques, mais pauvres chimiquement ;
- les sols hydromorphes minéraux apparaissent sous forme de bandes ourlant les grands axes de drainage et les grandes plaines déprimées, avec des potentialités variables ;
- au Nord, on trouve quelques taches de sols halomorphes (4,8 %) à structure dégradée, en association avec les sols bruns et les sols ferrugineux tropicaux.

On estime à environ 9 900 000 ha la superficie des terres arables. Avec les pâturages et les forêts, les superficies exploitables atteignent 22 900 000 ha, soit 84 % du territoire national. Les surfaces mises en culture sont de l'ordre de 3 millions d'hectares, ce qui se traduit par environ 2,3 habitants par hectare cultivé. Il reste donc des possibilités réelles d'extension des terres cultivées. Mais elle sont entravées par les diversités qui existent, aussi bien dans la fertilité des sols que dans la répartition de la population.

Certaines zones comme le plateau central et le Nord-Ouest du pays sont en effet parvenues à un seuil critique pour la disponibilité des terres.

La plupart des systèmes agricoles du Burkina sont extensifs, peu monétarisés et caractérisés par leur faible productivité. Les causes essentielles de la faiblesse des rendements sont entre autres, le niveau de fertilité des sols (pauvreté en matière organique et carence en certains éléments de base tels que le phosphore). La conséquence d'une telle situation est la stagnation de la production agricole et surtout un déficit alimentaire quand les conditions socio-économiques (pression démographique en particulier) ne permettent pas la pratique de la jachère, moyen traditionnel de restauration des sols.

3.2.2. Mesures et actions spécifiques en faveur de la recapitalisation de la fertilité des sols

3.2.2.1. Projets et programmes

3.2.2.1.1. Le Programme National Engrais

Le Programme National Engrais (PNE) est le premier programme spécifique conçu pour vulgariser l'utilisation des engrais et des intrants connexes au Burkina

Faso. Financé par la Belgique et exécuté par la FAO et la partie nationale de 1977 à 1987, il a grandement contribué à accroître la connaissance des engrais par les paysans en mettant en place un nombre considérable de démonstrations sur tout le territoire national. Des formules d'engrais ont été proposées aux paysans et leur rentabilité a pu être mesurée par la détermination du rapport valeur du surplus de production/coût de l'engrais.

3.2.2.1.2. Le Projet Phosphate

Le Burkina Faso dispose de trois gisements de phosphates dont le plus important et le mieux connu est celui de KODJARI situé dans le Sud-Est du pays.

Des travaux de sondages ont permis d'estimer les réserves en fonction de la teneur en P_2O_5 :

- à la coupure de 18 % de P_2O_5 , les réserves sont de 63 millions de tonnes de tout-venant ;
- à la coupure de 23 %, les réserves s'établissent autour de 49 millions de tonnes ;
- elles sont de 24 millions de tonnes environ à la coupure de 28 %.

La majeure partie des réserves est affleurante, ce qui permet une exploitation à ciel ouvert.

Le phosphate de KODJARI dose en moyenne 25 % de P_2O_5 . Sa composition chimique moyenne est donnée au tableau n° 1 ci-dessous :

Tableau n° 1 : Composition chimique moyenne du phosphate de Kodjari selon IFDC

Humidité	0,89 %
Analyse des matières sèches : Anhydride phosphorique	25,38 %
Oxyde de Fer ($Fe_2 O_3$) soluble dans HCl	3,42 %
Alumine ($Al_2 O_3$) soluble dans HCl	3,08 %
Chaux (CaO)	34,45 %
Anydride carbonique (CO_2)	1,00 %
Matière organique (C)	0,09 %
Fluor (F)	2,54 %
Oxyde de potassium ($K_2 O$)	0,23 %
Matière siliceuse ($Si O_2$)	26,24 %
Oxyde de sodium ($Na_2 O$)	0,11 %
Soufre total (S)	0,04 %

Source : Evaluation agro-économique des phosphates naturels du Burkina Faso

Pour permettre l'exploitation et l'utilisation des phosphates de KODJARI, il a été initié en 1977 un projet dénommé Projet Phosphate. Les activités de ce projet ont couvert les domaines suivants : exploitation, expérimentation agronomique, essais de transformation en phosphates améliorés par acidulation, commercialisation, utilisation en milieu paysan. Le produit fini est vendu sous le nom commercial de Burkinaphosphate, en abrégé BP.

Si le Projet Phosphate dans l'ensemble a atteint les objectifs qui lui étaient assignés, il faut tout de même souligner que l'utilisation du BP en milieu paysan n'a pas été pleinement une réussite. En effet, le BP produit a connu une mévente et une diffusion limitée pour les raisons suivantes :

- peu ou pas d'effet visible en première année d'utilisation ;
- manipulation difficile à cause de la forme pulvérulente du produit ;
- prix de cession élevé par rapport aux moyens du paysan ;
- absence de subvention.

C'est pour remédier à tous ces problèmes que les autorités ont décidé de l'élaboration en 1996 d'une stratégie d'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate. Cette stratégie aborde la question de façon holistique pour éviter les écueils du passé.

3.2.2.1.3. Le Projet Engrais Vivriers

Le Projet Engrais Vivriers, financé par la Banque Mondiale et qui s'est exécuté de 1986 à 1991, a conduit une expérimentation multilocale dans le cadre de la recherche d'une amélioration de l'utilisation des engrais pour promouvoir la production des cultures vivrières au Burkina Faso. Il visait deux objectifs à travers son volet expérimentation :

- la définition par zone agro-écologique de formules de fumures rentables pour les cultures céréalières (sorgho, mil, maïs, riz) et moins coûteuses que la formule d'engrais classique (14N, 23 P₂O₅, 6S, 1B) à dose unique pour chaque type de céréale ;
- l'utilisation au mieux pour l'amélioration et le maintien de la productivité des sols, des ressources locales en phosphate et en matière organique.

Ce projet a véritablement contribué à la détermination de formules d'engrais rentables par type de culture et zone agro-écologique et à l'ouverture de perspectives intéressantes pour l'utilisation du BP, des phosphates améliorés fabriqués à partir du BP, et de la matière organique.

3.2.2.2. Actes politiques

La DPDAD avait déjà ciblé la recapitalisation de la fertilité des sols comme une option fondamentale pour l'accroissement durable de la production agricole.

Des mesures d'accompagnement ont été étudiées pour donner à la DPDAD beaucoup de chances de succès. En rapport avec la gestion de la fertilité des sols, il est prévu spécifiquement :

- d'assurer la valorisation des phosphates naturels du Burkina et de la matière organique pour recapitaliser la fertilité des terres et diminuer le coût des importations d'engrais minéraux. Ainsi, l'Unité de Gestion de Fertilité des Sols (UGFS) a été mise en place pour élaborer la stratégie et le plan d'action pour la recapitalisation des terres. Partant de la nécessité de conserver et de rehausser les capacités productives des sols, le Burkina Faso voudra en faire une affaire de toute la communauté mais en gardant le maintien de la fertilité restaurée sous la responsabilité du producteur.

Le DOS accorde une attention particulière à ce sujet à son axe stratégique 4: "assurer une gestion durable des ressources naturelles". Elle met l'accent sur l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate comme fumure de fond en association avec les techniques complémentaires (matière organique, actions de CES/DRS). Par cette opération de grande envergure, il s'agit de régénérer la productivité des sols cultivés et de créer les conditions pour une sédentarisation et une intensification des productions agricoles et d'élevage.

Le PSO fait de la fertilité des sols le premier programme prioritaire avec des bénéfices attendus importants : contribution au maintien de l'outil productif, durabilité des systèmes de production, meilleure répartition des réserves au niveau régional.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) propose la gestion de la fertilité des sols comme axe stratégique pour la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole. Il préconise comme actions l'intégration agriculture-élevage, le recours aux intrants agricoles et l'amélioration des technologies de conservation des eaux et des sols (CES/DRS).

Le Burkina Faso a élaboré en 1996, une "Stratégie d'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate" en vue de corriger la carence en phosphore qui constitue le premier facteur limitant de la productivité des sols du pays. Cette stratégie comporte deux axes :

- le premier axe est l'engagement des autorités du Burkina à promouvoir, en collaboration avec le privé, la production et la distribution du BP en assurant sa disponibilité jusqu'au niveau des différents Départements du pays à un prix ne devant pas dépasser 60 FCFA/kg ;
- le deuxième axe concerne la prise en compte de la promotion de l'utilisation du BP dans les projets et programmes de développement avec un subventionnement du prix à hauteur de 80 % sur une durée de 5 à 10 ans.

Elle doit se dérouler en deux phases : (i) une phase de promotion du BP et (ii) une phase de désengagement de l'Etat. Elle comprend six composantes : (i) production du BP, (ii) commercialisation/réalisation des démonstrations, (iii) distribution, (iv) suivi-évaluation, (v) cadre institutionnel, (vi) financement.

Les autorités burkinabé ont poursuivi leurs efforts dans le but toujours de parvenir à une recapitalisation de la fertilité de l'ensemble des terres agricoles en élaborant en 1998 une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (SNGIFS).

La Stratégie nationale de gestion intégrée de la fertilité des sols vise à relever le niveau de fertilité des sols et à assurer une production agricole et d'élevage durable. L'intégration agriculture-élevage joue un rôle important dans l'amélioration de la fertilité des sols. En effet, une sédentarisation de l'élevage restitue au sol les résidus de récoltes sous forme de fumure organique permettant ainsi une meilleure rentabilisation de l'utilisation des engrais minéraux. Pour ce faire, la stratégie fixe les orientations et détermine les plans d'action opérationnels qui permettront d'y parvenir. Au regard des contraintes de fertilité des sols identifiées ci-dessus, il se dégage trois grands axes de la stratégie :

- la promotion des amendements des sols,
- la promotion des technologies complémentaires aux amendements des sols,
- le développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.

Ces trois grands axes seront opérationnels à travers le plan d'action détaillé qui accordera une place importante à la promotion des groupes vulnérables dont femmes et les jeunes (accès plus grand aux terres fertiles, sécurisation foncière, accessibilité géographique et financière aux intrants/amendements/technologies complémentaires, soutien à la transformation des produits agricoles, etc.).

Avec l'implication des principaux acteurs, des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) seront également mises en œuvre pour accompagner et appuyer l'exécution dudit plan.

Schématiquement, la SNGIFS se présente comme suit :

*** Axe stratégique 1 : la promotion des amendements des sols**

Orientations :

- favoriser l'exploitation et l'utilisation des ressources agro-minérales (BP et dolomie) ;
- favoriser la production et l'utilisation de la matière organique.

*** Axe stratégique 2 : La promotion des technologies complémentaires aux amendements des sols**

Orientations :

- prendre ou encourager les mesures d'incitation à l'adoption des technologies complémentaires en se focalisant sur les engrais minéraux et organiques et les systèmes d'exploitation ;
- renforcer les structures de recherche.

- * **Axe stratégique 3** : Le développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.

Orientations :

- encourager l'organisation et le développement du marché des intrants agricoles et d'élevage ;
- encourager l'organisation et le développement du marché des produits agricoles.

Afin de rendre opérationnelle la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (SNGIFS) adoptée par le Gouvernement en mars 1998, l'Unité de Gestion de la Fertilité des Sols (UGFS) a élaboré un Plan d'Action de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (PAGIFS) pour une durée de cinq ans (2000-2005).

La SNGIFS a identifié deux contraintes majeures qui s'opposent au développement de l'agriculture et de l'élevage au Burkina Faso à savoir : (1) la baisse continue de la fertilité des sols et (2) l'environnement socio-économique peu favorable à l'émergence d'une agriculture et d'un élevage productifs et durables.

Le PAGIFS qui est le plan d'action détaillé pour la mise en œuvre de cette stratégie, propose un ensemble d'activités à entreprendre pour lever ces contraintes. Il comporte deux composantes correspondant aux deux sous-objectifs retenus :

- la composante "promotion des amendements et technologies complémentaires";
- la composante "développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage".

Les deux composantes du plan constituent en fait les éléments-clés de l'intensification agricole au Burkina Faso. Des résultats attendus ont été définis et des activités identifiées pour chaque composante. Les activités impliquent elles-mêmes des tâches et des sous-tâches. Les résultats et les activités ont été classés de façon chronologique.

Pour assurer la réussite du PAGIFS, un système efficace de suivi-évaluation sera mis en place. Il doit permettre le suivi de l'exécution et l'évaluation de l'impact du plan. Aussi, le suivi-évaluation est-il traité au même titre que les deux autres composantes c'est-à-dire qu'un sous-objectif, des résultats attendus, des activités et un budget ont été définis.

Enfin, les risques liés à la mise en œuvre du PAGIFS ont été identifiés ainsi que les mesures d'accompagnement indispensables. Ces mesures correspondent à des activités prévues par d'autres programmes ou plans d'action en cours ou en instance de démarrage.

4. APPRECIATION CRITIQUE DE LA SITUATION

L'appréciation critique de la situation qui sera faite traitera successivement : (i) de la sécurité foncière, (ii) des documents-cadres de gestion de la fertilité des sols, (iii) de l'Unité de Gestion de la Fertilité des Sols, (iv) des technologies de gestion de la fertilité des sols, et (v) de la sensibilisation des acteurs. Un point sera aussi fait des problèmes à résoudre.

4.1. Les acquis

4.1.1. De la sécurité foncière

L'Assemblée Nationale a adopté le 23 mai 1996 la loi n° 014/96/ADP portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso. Cette loi a été suivie d'une prise par le Gouvernement d'un décret d'application, le Décret n° 97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997, portant conditions et modalités d'application de la loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière du Burkina Faso.

Cette loi portant RAF au Burkina Faso détermine les principes fondamentaux d'aménagement et de gestion des ressources naturelles du Domaine Foncier National (terres rurales et urbaines, eaux, forêts, faune, substances de carrière et de mines) ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers.

Elle dispose que le Domaine Foncier National est de plein droit propriété de l'Etat. Il est constitué de toutes les terres situées dans les limites du territoire national et de celles acquises par l'Etat et les autres collectivités publiques à l'étranger.

Toutefois les terres du DFN peuvent être cédées à titre de propriété privée à des personnes physiques ou morales. Les terres ainsi cédées cessent d'être une propriété de l'Etat.

La loi définit également les conditions et modalités de gestion des terres du DFN et fait une place importante aux collectivités territoriales décentralisées qui doivent s'organiser pour gérer les domaines qui leur sont concédés.

Au niveau local, la gestion des ressources naturelles est assurée par la Commission Villageoise de Gestion des Terroirs (CVGT).

La CVGT est mise en place sous la responsabilité de la communauté villageoise. Sa composition et son fonctionnement doivent tenir compte des réalités historiques, sociales et culturelles de la localité concernée.

L'Assemblée Générale constitutive, librement organisée par la population, arrête la composition de la CVGT. Sa reconnaissance juridique est faite par un arrêté du Haut-Commissaire territorialement compétent après réception du Procès-verbal de ladite assemblée transmis par le Préfet de la localité concernée.

La nécessité de donner un pouvoir de décision à l'échelon local pour la gestion foncière est soulignée dès le préambule de cette loi.

Cette volonté politique est née du constat d'échec des nombreux programmes de lutte contre la dégradation de l'environnement élaborés et exécutés par l'Etat à travers ses services techniques.

Ce qu'il faut retenir et comme on peut le constater aisément, c'est que la RAF telle qu'elle a été conçue, offre beaucoup de sécurité et favorise les efforts d'investissement dans la fertilité des sols.

4.1.2. Des documents-cadres de gestion de la fertilité des sols

Un certain nombre de documents-cadres de gestion de la fertilité des sols ont été adoptés. Il s'agit de :

- la Stratégie d'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate ;
- la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (SNGIFS) ;
- du Plan d'Action de Gestion de la Fertilité des Sols (PAFIFS).

C'est dire que dans ce domaine, l'essentiel a été fait.

4.1.3. De l'Unité de Gestion de la Fertilité des Sols (UGFS)

L'UGFS a été créée en mai 1995 par un Arrêté du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales pour impulser les réflexions sur la gestion de la fertilité des sols. Elle a été la cheville ouvrière de l'élaboration et de l'adoption des documents-cadres sur la gestion de la fertilité des sols sus-mentionnés..

4.1.4. Des technologies de gestion de la fertilité des sols

Des technologies de gestion de la fertilité des sols ont été sélectionnées et répertoriées dans des documents de référence dont quelques-uns peuvent être cités :

- **Gestion intégrée de la fertilité des sols pour une production agricole durable au Burkina Faso : évaluation des technologies d'amélioration de la fertilité des sols ;**
- **Proposition de quelques technologies pratiques pour la restauration et le maintien de la fertilité des sols au Burkina Faso ;**
- **Les technologies complémentaires aux amendements des sols au Burkina Faso : éléments de plan d'actions pour leur promotion.**

Tous ces documents sont disponibles à l'UGFS.

4.1.5. De la sensibilisation des acteurs

On peut considérer que les acteurs concernés par le PAGIFS ont été suffisamment sensibilisés sur la question dans la mesure où ils ont été dès le départ associés aux réflexions de base. En outre, le PAGIFS après son adoption, a fait l'objet d'une large diffusion.

4.2. Les problèmes à résoudre

4.2.1. Le démarrage du PAGIFS

Bien que tous les acteurs et partenaires reconnaissent la pertinence du PAGIFS, force est de reconnaître que la mise en route du PAGIFS n'est pas encore effective. Les autorités n'ont pas encore trouvé la voie appropriée à cet effet et il y a pour le moment comme une absence de dynamique pour faire bouger les choses.

4.2.2. La mobilisation des ressources financières

La mobilisation des ressources financières n'a pas reçu l'attention qu'il faut. Même si les bailleurs de fonds ont été approchés individuellement, on note qu'il n'y a encore aucun engagement financier spécifique en faveur du PAGIFS. Cela s'explique par le fait qu'aucune réunion de mobilisation de ressources financières n'a encore été spécialement convoquée pour permettre la mise en œuvre du PAGIFS.

5. LE PLAN DE GESTION INTEGREE DE LA FERTILITE DES SOLS DU BURKINA

Avec l'ensemble des études menées sur la problématique de la fertilité des sols, et prenant conscience de la nécessité de recapitaliser impérativement la fertilité des sols, le Burkina a mis au point un Plan d'Action de Gestion Intégrée de la Fertilité des sols (PAGIFS). Validé en décembre 1998, le PAGIFS vise à rendre opérationnelle l'orientation stratégique définie par l'Etat dans le domaine spécifique de la fertilité des sols à travers la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des sols (SNGIFS) que le Gouvernement a adopté en mars 1998. Le PAGIFS, tout comme la SNGIFS s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative pour la Fertilité des Sols.

5.1. Objectif global et objectifs spécifiques

L'objectif global visé par le PAGIFS est d'«**assurer la gestion intégrée de la fertilité des sols**». Il s'inscrit en ligne droite dans la DPDAD qui assigne au Ministère de l'Agriculture l'objectif global ci-dessous rappelé :

«Assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et en améliorant la qualité de la vie et de l'environnement».

L'option est faite d'utiliser à grande échelle les ressources agro-minérales locales (Burkinaphosphate, dolomie), la matière organique et les engrais minéraux, tout en mettant en œuvre des technologies de gestion de la fertilité des sols simples et maîtrisables par les paysans.

Deux (2) objectifs spécifiques sont poursuivis par le PAGIFS. Ce sont :

- **promotion des amendements des sols et les technologies complémentaires ;**
- **développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.**

Ces deux objectifs spécifiques correspondent du reste aux deux composantes du PAGIFS qui sont :

- **la composante "Promotion des amendements des sols et des technologies complémentaires" ;**
- **la composante "Développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage".**

5.2. Les composantes

5.2.1. La composante "Promotion des amendements et des technologies complémentaires"

La composante "Promotion des amendements des sols et des technologies complémentaires" comprend deux volets, à savoir : (i) l'amélioration de la disponibilité des amendements de sols de bonne qualité en assurant leur production et leur distribution et (ii) l'accroissement de leur utilisation en combinaison avec les autres intrants externes, les engrais minéraux, notamment. Cette utilisation se fait à travers des paquets technologiques adaptés et rentables, développés en tenant compte des conditions agro-écologiques et socio-économiques des différentes zones.

Résultats attendus

- R1. L'exploitation des ressources agro-minérales est développée ;
- R2. La production de la fumure organique est accrue ;
- R3. L'utilisation combinée des amendements Burkinaphosphate (BP) et de la matière organique dans des paquets technologiques adaptés et rentable est accrue.

Activités

- A1. Accroître les investissements dans la production des amendements agro-minéraux (BP et dolomie) ;
- A2. Favoriser la transformation des déchets agro-industriels et urbains en fumure organique ;
- A3. Favoriser la transformation des déchets et résidus de récolte en fumure organique en milieu rural ;
- A4. Favoriser le développement participatif de paquets technologiques adaptés aux conditions agro-écologiques et socio-économiques ;
- A5. Vulgariser les paquets technologiques adaptés auprès des différents groupes sociaux.

5.2.2. La composante "Développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage"

Il s'agit, à travers la composante "Développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage", de créer les conditions favorables pour assurer aux producteurs un accès facile aux intrants de bonne qualité par : (i) l'amélioration de la capacité organisationnelle, technique et financière des acteurs de la commercialisation de ces produits, (ii) la réduction de l'instabilité des prix des produits agricoles et d'élevage et (iii) le renforcement et l'harmonisation des systèmes d'information sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.

Résultats attendus

- R4. L'accès géographique et financier des producteurs aux intrants de bonne qualité est facilité ;
- R5. Le prix des produits agricoles et d'élevage sont plus rémunérateurs et leur instabilité est réduite ;
- R6. Des systèmes efficaces d'information sur le marché des intrants, des produits agricoles et d'élevage sont mis en place.

Activités

- A6. Améliorer la capacité organisationnelle et technique des acteurs de la commercialisation des intrants ;
- A7. Garantir la qualité des intrants ;
- A8. Réduire les coûts des intrants agricoles et d'élevage ;
- A9. Améliorer la capacité technique des OP dans la commercialisation des produits agricoles ;
- A10. Développer une demande solvable pour les produits agricoles et d'élevage ;
- A11. Garantir la qualité des produits agricoles et d'élevage ;
- A12. Renforcer les systèmes d'information existants sur le marché des intrants, des produits agricoles et d'élevage.

5.2.3. Le volet de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation nécessitera la mise en place d'une Unité de Coordination et de Suivi du PAGIFS (UCS/PAGIFS). Cette dernière, en collaboration avec les services partenaires, assurera le suivi et la coordination pour l'évaluation de son impact sur la productivité agricole, les revenus et le bien-être des populations rurales, la durabilité environnementale et l'environnement socio-économique. Le système fournira ainsi des informations utiles à la décision dans le cadre du programme Fertilité des sols du Plan Stratégique Opérationnel (PSO) du Ministère de l'Agriculture.

Résultats attendus

- R7. Le Suivi-évaluation du PAGIFS est assuré.

Activités

- A13. Mettre en place une Unité de coordination et de Suivi du PAGIFS ;
- A14. Assurer le fonctionnement de l'UCS/PAGIFS ;
- A15. Réaliser une étude de base ;
- A16. Evaluer l'impact du PAGIFS.

Le tableau n° 2 ci-dessous donne de façon synoptique une vue d'ensemble du PAGIFS.

Tableau n° 2 : Finalité, sous-objectifs, résultats attendus et activités des composantes et du suivi-évaluation du PAGIFS

Finalité	Contribuer à assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et en améliorant la qualité de la vie et de l'environnement						
Objectif	La gestion intégrée de la fertilité des sols est assurée						
Sous-Objectifs	Les amendements des sols et les technologies complémentaires sont suffisamment promus			Le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage est suffisamment développé			Un système efficace de suivi-évaluation est mis en place
Résultats attendus	R1. L'exploitation des ressources agro-minérales est développée	R2. La production de la fumure organique est accrue	R3. L'utilisation combinée des amendements BP et matière organique dans des paquets technologiques adaptés et rentables est accrue	R4. L'accès géographique et financier des producteurs aux intrants de bonne qualité est facilité	R5. Les prix des produits agricoles et d'élevage sont plus rémunérateurs et leur instabilité est réduite	R6. Des systèmes efficaces d'information sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage sont mis en place	R7. Le suivi-évaluation du PAGIFS est assuré
Activités	A1. Accroître les investissements dans la production des amendements agro-minéraux (BP et dolomie)	A2. Favoriser la transformation des déchets agro-industriels et urbains en fumure organique	A4. Favoriser le développement participatif des paquets technologiques adaptés aux conditions agro-écologiques et socio-économiques	A6. Améliorer la capacité organisationnelle et technique des acteurs de la filière des intrants	A9. Améliorer la capacité technique des OP dans la commercialisation des produits agricoles	A12. Renforcer les systèmes d'information existants sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage	A13. Mettre en place une Unité de Coordination et de Suivi du PAGIFS (l'UCS/PAGIFS)
		A3. Favoriser la transformation des déchets et résidus de récolte en fumure organique en milieu rural (cf. A5)	A5. Vulgariser les paquets technologiques adaptés auprès des différents groupes sociaux	A7. Garantir la qualité des intrants	A10. Développer une demande solvable pour les produits agricoles et d'élevage		A14. Assurer le fonctionnement de l'UCS/PAGIFS
				A8. Réduire les coûts des intrants agricoles et d'élevage	A11. Garantir la qualité des produits agricoles et d'élevage		A15. Réaliser une étude de base
							A16. Evaluer l'impact du PAGIFS

5.3. Mise en œuvre des activités proposées

Afin de permettre la bonne exécution des activités ci-dessus, le PAGIFS a proposé des modalités de leur mise en œuvre, effectué la répartition des différentes tâches entre les acteurs, estimé le coût des interventions, établi un chronogramme d'exécution.

5.3.1. Modalités de mise en œuvre

5.3.1.1. Mise en œuvre de la composante 1

La composante "Promotion des amendements des sols et des technologies complémentaires" s'exécutera pour une première durée de 5 ans dans une zone sélectionnée appelée Zone d'Intervention Prioritaire du PAGIFS (ZIP). Un programme pilote a été identifié à cet effet, et est axé sur la promotion d'un paquet technologique formulé comme suit :

(BP + MO) + Engrais minéraux + Bonnes pratiques culturales + Cultures porteuses

Les activités proposées seront réalisées par ou avec des partenaires identifiés sur le terrain.

Au plan géographique, la ZIP couvre les zones agro-écologiques du Centre et du Nord-Ouest, 23 provinces sur les 45 et 187 Départements sur les 350 que compte le pays.

5.3.1.2. Mise en œuvre de la composante 2

A l'instar de la première composante du Plan, les activités de la composante "Développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage" s'exécuteront en partenariat avec des acteurs identifiés dans la ZIP. Toutefois, certaines activités dépasseront le cadre de la ZIP, car auront une portée nationale. C'est le cas des activités relatives aux réformes économiques, au contrôle de qualité ou à la réglementation sur les intrants.

5.3.2. Répartition des tâches

La répartition des tâches entre les différents acteurs concernés par l'exécution du PAGIFS reconnaît quatre (4) catégories de responsabilités qui sont :

- l'exécution ;
- le suivi-évaluation ;
- la facilitation ;
- la coordination.

A chaque catégorie, il a été donné une définition précise :

Catégorie de responsabilités	Définition
Exécution	Réalisation (y compris le principe du faire-faire)
Suivi-évaluation	Contrôle permanent pour l'analyse de l'exécution et de l'impact
Facilitation	Action de rendre aisée l'exécution d'une tâche
Coordination	Agencement des activités pour les rendre cohérentes

Les acteurs identifiés sont :

- les Ministères (services centraux et déconcentrés) dont les missions leur confèrent une compétence dans l'exécution de la tâche concernée ;
- les ONG et les projets (y compris les bailleurs de fonds) ;
- les Organisations de Producteurs (OP) ;
- des services spécialisés (INERA, IRSAT, DVA, BUNASOLS, PNGT, PASA, DPV, SOFITEX, SOFIVAR, UCS) ;
- les Communes (Collectivités Territoriales Décentralisées) ;
- le secteur privé.

Un tableau indique de façon claire dans le PAGIFS le rôle de chaque acteur.

5.3.3. Coût et financement

5.3.3.1. Coût

Le coût global du PAGIFS a été estimé à environ 13 milliards de F CFA (12 799 120 000 F CFA exactement). Pour les cinq premières années par composante, ce coût se répartit comme suit :

- 5 910 320 000 F CFA (Composante "Promotion des amendements des sols et des Technologies complémentaires") ;
- 4 3365 050 000 F CCFA (Composante "Développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage") ;
- 2 523 750 000 F CF1 pour le volet suivi et évaluation.

Le tableau n° 3 ci-dessous détaillé le coût par résultat et par activité.

Tableau n° 3 : Coût du PAGIFS (en 1 000 F CFA)

	R/A	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
Composante 1 "Promotion des amendements des sols et des technologies complémentaires"	R1	112 080	446 830	37 280	37 280	670 750	1 304 220
	A1	112 080	446 830	37 280	37 280	670 750	1 304 220
	R2	311 850	842 600	835 100	407 000	372 000	2 768 550
	A2	57 650	595 600	588 100	160 000	125 000	1 526 350
	A3	254 200	247 000	247 000	247 000	247 000	1 242 200
	R3	237 050	426 000	3398 700	393 300	382 500	1 837 550
	A4	51 300	75 950	43 250	43 250	28 250	242 000
	A5	185 750	350 050	355 450	350 050	354 250	1 595 550
Composante 2 "Développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage"	R4	462 600	385 900	296 500	254 500	203 100	1 602 600
	A6	190 800	172 300	166 900	146 900	104 000	780 900
	A7	98 800	107 600	35 100	35 100	35 100	311 700
	A8	173 000	106 000	94 500	72 500	64 000	510 000
	R5	551 200	570 150	495 700	468 300	468 300	2 553 650
	A9	164 100	167 000	162 000	156 000	156 000	805 100
	A10	289 300	290 700	290 600	269 200	269 200	1 409 000
	A11	97 800	112 450	43 100	43 100	43 100	339 550
	R6	70 800	31 800	37 200	37 200	31 800	208 800
	A12	70 800	31 800	37 200	37 200	31 800	208 800
Volet Suivi et Evaluation	R7	615 550	477 800	471 800	4471 800	486 800	2 523 750
	A13	151 500	40 000	40 000	40 000	40 000	311 500
	A14	382 800	382 800	376 800	376 800	376 800	1 896 000
	A15	26 250					26 250
	A16	55 000	55 000	55 000	55 000	70 000	290 000
TOTAL		2 361 130	3 181 080	2 572 280	2 069 380	2 615 250	12 799 120

5.3.3.2. Financement

Le financement du PAGIFS demandera la contribution de tous les acteurs, conformément au principe de partage des coûts de la recapitalisation des sols : les producteurs, le secteur privé, les ONG, l'Etat et ses partenaires au développement (qui représentent la communauté internationale).

5.3.4. Chronogramme d'exécution

Le PAGIFS est conçu et prévu pour être exécuté en cinq ans. Le budget et la répartition des tâches ont été élaborés en tenant compte de cette durée.

Le chronogramme est présenté de façon détaillée à l'annexe 1 par activité, tâche et sous-tâche.

5.4. Mesures d'accompagnement

Cinq (5) mesures d'accompagnement qui devront précéder ou accompagner la réalisation des activités du PAGIFS ont été retenues. Il s'agit des mesures suivantes :

La sécurité foncière : la mise en oeuvre de la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière permettra à la plupart des producteurs, qui exploitent des terres empruntées, d'être stimulés dans l'investissement dans la fertilité des sols, car disposant d'une grande sécurité foncière.

Le désenclavement des régions et localités : Il nécessitera la réalisation de nombreuses routes ou pistes rurales afin de permettre entre autres, la densification du réseau de distribution d'intrants, et une facilitation de l'écoulement des produits agricoles vers les centres de consommation.

Le financement du monde rural : La réalisation des actions facilitant l'accès aux crédits par les producteurs va favoriser l'équipement des producteurs et l'accès aux facteurs de production tels que les intrants agricoles. Le plan d'Action pour le financement du Monde Rural qui couvre la période 1998-2002 entre dans ce cadre.

La mécanisation agricole : La modernisation de l'agriculture ne peut être effective sans action conjuguée de la gestion intégrée de la fertilité des sols et de la mécanisation agricole. C'est pourquoi dans le cadre du PAGIFS, la mécanisation agricole est-elle perçue comme partie intégrante des technologies complémentaires. Elle a fait l'objet d'un plan d'action dont l'exécution contribuera à fortement améliorer la productivité agricole.

L'émergence d'Organisations Professionnelles Agricoles : Il n'y a pas dans le contexte actuel, une production agricole durable sans bonne organisation des producteurs ; une des formes les plus évoluées de celles-ci est l'organisation des producteurs agricoles selon leur profession. Le Burkina a pensé à cela en élaborant le Plan d'Action pour l'émergence d'Organisations Professionnelles Agricoles.

5.5. Hypothèses et risques

Pour la mise en oeuvre du PAGIFS, un certain nombre d'hypothèses pouvant influencer sur les résultats et les activités ont été émises. Surtout ses risques potentiels ont été cités, susceptibles d'entraver la bonne exécution du plan ; ils sont répartis en risques d'ordres organisationnel et institutionnel, et en risques d'ordre socio-économique et politique.

5.5.1. Les risques d'ordre organisationnel et institutionnel

La non-adhésion de l'une ou de l'ensemble des catégories d'acteurs concernés par le PAGIFS, compromettrait sa réussite. En effet, l'IFS est une notion récente et si ses initiateurs internationaux s'accordent en général sur son approche philosophique, il n'existe pas encore une démarche opérationnelle de mise en oeuvre admise par tous.

L'absence ou la concertation insuffisante entre les différents acteurs nationaux impliqués dans la mise en oeuvre du plan (cadre institutionnel opérationnel) et la bonne articulation avec d'autres plans, peut constituer également un risque important.

Par ailleurs, il faut tenir compte des risques liés : (i) au faible pouvoir d'investissement des producteurs (plus de 51 % de la population rurale vit en-dessous du seuil de pauvreté), (ii) à la lenteur et à la prudence qu'ils mettent à adopter les technologies nouvelles, et (iii) à leur faible niveau organisationnel actuel qui entraîne un rythme très lent d'adhésion à la démarche.

L'ensemble de ces facteurs enlèverait au PAGIFS son caractère d'intervention massive pour l'amélioration et le maintien de la fertilité des sols ("Plan MARSHALL pour la fertilité des sols") comme le souhaitent les autorités du Ministère de l'Agriculture.

5.5.2. Les risques d'ordre socio-économique et politique

Il s'agit ici des risques liés à l'environnement socio-économique et politique. Dans le cadre de l'élaboration de sa nouvelle politique agricole, le Gouvernement a adopté un Document d'Orientations Stratégiques (DOS) dans lequel il précise le rôle de l'Etat qui consiste entre autres à créer un environnement socio-économique et politique favorable au développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage (recapitalisation de la fertilité des sols, amélioration et entretien des routes et des pistes rurales/agricoles, mise en place d'un système de financement du monde rural facilitant l'accès des producteurs au crédit et renforcement de l'appui-conseil à leur apporter, etc.).

Si ce rôle de l'Etat n'était pas assuré, il y aurait le risque que ce plan et ceux déjà élaborés ou en cours ne deviennent jamais opérationnels.

5.6. Facteurs assurant la viabilité du PAGIFS

Un certain nombre de facteurs favorables existent et confèrent une viabilité à long terme du PAGIFS. Ils seront abordés successivement dans les paragraphes ci-dessous.

5.6.1. L'appui politique

On peut affirmer sans se tromper que le PAGIFS bénéficie de tout l'appui des autorités politiques burkinabé. Cela est constatable à travers les différents documents-cadres de politique de développement agricole qui reconnaissent en la recapitalisation de la fertilité des sols un des moyens les plus efficaces pour la pratique d'une agriculture durable et l'accroissement de la production agricole sur le long terme.

La fertilité des sols est le premier des cinq programmes prioritaires du PSO adopté par la Gouvernement en 1999.

5.6.2. Les technologies d'amélioration de la fertilité des sols

Les technologies d'amélioration de la fertilité des sols existent. Elles ont été étudiées et répertoriées dans des documents de référence préalablement à l'élaboration de la SNGIFS et du PAGIFS. Actuellement, bon nombre d'entre elles sont utilisées avec succès en milieu paysan grâce à l'appui des projets et programmes de gestion des ressources naturelles notamment.

5.6.3. La dynamique paysanne

La dynamique paysanne est un atout du Burkina. Le paysage institutionnel du pays est caractérisé entre autres par l'existence de nombreux groupements de producteurs, d'unions et d'organisations faïtières tant au niveau régional que national. Depuis les années '90 et à la faveur des politiques d'ajustement structurel, le mouvement paysan a notamment été marqué par l'émergence d'organisations faïtières nationales. Ces structures de représentation nationale se sont fixées comme objectifs de contribuer à l'orientation des politiques agricoles et d'animer les activités de production agricole, d'approvisionnement en intrants, de commercialisation, de gestion des ressources naturelles. Il est important de souligner que les organisations paysannes ont été associées à l'élaboration et à l'adoption du PAGIFS.

5.6.4. Les capacités institutionnelles et de gestion

Les réformes institutionnelles opérées à travers le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et plus particulièrement à travers le Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA) ont conduit à un recentrage des missions de l'Etat et par voie de conséquence du Ministère de l'Agriculture. Ce recentrage a permis en même temps de renforcer les nouvelles structures de décision et de gestion créées pour répondre

aux nouvelles exigences de l'économie. Le Ministère de l'Agriculture restructuré et réorganisé dispose désormais de compétences confirmées pour la gestion des projets et la mise en œuvre d'un plan d'action comme le PAGIFS.

5.6.5. La gouvernance locale en matière de gestion des ressources naturelles

En matière de gestion des ressources naturelles, le Gouvernement burkinabé a conféré des pouvoirs aux communautés à la base par l'adoption de la Loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) et les Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD). En élaborant en 2000 la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), le Gouvernement veut promouvoir la bonne gouvernance dans les actions de développement rural en général et la gestion décentralisée des ressources naturelles en particulier.

Le PAGIFS est conçu pour être exécuté dans cet esprit.

5.6.6. L'intérêt économique

L'intérêt économique du PAGIFS est reconnu au plus haut niveau dans la mesure où le Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté a retenu la gestion de la fertilité des sols comme axe stratégique important pour réduire la vulnérabilité de la production agricole. A un autre niveau, le Burkina Faso entend s'appuyer sur la recapitalisation de la fertilité des sols dans la recherche de la sécurité alimentaire.

5.6.7. L'appui de la communauté internationale

Le PAGIFS ayant été élaboré dans le cadre de l'Initiative pour la Fertilité des Sols, il a des chances de bénéficier d'un appui conséquent de la communauté internationale. En rappel, les organisations qui soutiennent cette Initiative sont la Banque Mondiale, la FAO, l'International Fertilizer Development Center (IFDC), l'International Centre for Research in Agroforestry (ICRAF), l'International Fertilizer Industry Association (IFA), l'International Food Policy Research Institute (IFPRI) et l'USAID.

5.7. Suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation (S&E) du Plan d'Action de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (PAGIFS) est un volet très important. Le système de suivi-évaluation doit permettre de :

- suivre l'exécution physique et financière des activités par les partenaires sur le terrain ;
- collecter et analyser les données permettant de mesurer l'impact au niveau micro, meso et macro en fonction des indicateurs retenus.

D'une manière générale, le S&E fournira un "feed-back" à l'ensemble des acteurs intéressés par le plan et des informations permettant aux autorités administratives et politiques ainsi qu'aux bailleurs de fonds d'apprécier et de prendre des décisions sur son extension à d'autres régions du pays.

A cet effet, des indicateurs ont été identifiés et un dispositif de suivi-évaluation proposé dans le PAGIFS.

5.7.1. Les indicateurs du suivi-évaluation

Les indicateurs identifiés se répartissent en indicateurs de l'exécution du PAGIFS et en indicateurs d'impact ou effet du plan sur le milieu d'intervention.

5.7.1.1. Les indicateurs de l'exécution du plan

Les indicateurs proposés se répartissent en indicateurs relatifs :

- à l'objectif global, décrivant la situation attendue de l'état de la fertilité des sols à l'horizon 2005 ;
- aux résultats attendus permettant de déterminer à chaque fois que de besoin les taux de réalisations physiques et financières.

L'annexe 2 présente l'ensemble des Indicateurs Objectivement Véritables (IOV) identifiés tout en indiquant les Sources de Vérification (SV) et les Suppositions Importantes (SI) définies entre autres à partir des mesures d'accompagnement et des risques.

5.7.1.2. Les indicateurs de l'impact du plan

Les indicateurs de l'impact du plan ont été définis à partir de quatre (4) types d'effet attendus :

- l'augmentation de la productivité agricole ;
- l'amélioration des revenus et niveau du bien-être des populations rurales ;
- la durabilité environnementale ;
- l'amélioration de l'environnement socio-économique.

Il est important dès le départ d'avoir des informations sur les stratégies de production agricole et d'élevage. Ainsi, parmi les données générales de base à collecter, on peut citer :

- la structure des ménages agricoles ;
- les stratégies de gestion de la fertilité des sols ;
- les systèmes de culture ;
- les systèmes d'élevage ;
- l'organisation de la production.

L'annexe 3 présente les indicateurs de l'impact du plan retenus ainsi que les données à collecter permettant de mesurer leur évolution spatio-temporelle.

5.7.2. Le dispositif de suivi-évaluation

Afin de suivre et d'évaluer le Plan, un dispositif institutionnel sera mis en place et comprendra un Comité de Gestion et une Unité de coordination et de Suivi (UCS).

Le Comité de Gestion, composé des représentants d'une quinzaine de structures impliquées dans la mise en œuvre du PAGIFS, a pour rôle entre autres de formuler des orientations générales, pour la coordination et le suivi du Plan, d'identifier les goulots d'étranglement à son exécution, et d'y trouver des solutions, d'approuver les rapports d'activité.

L'UCS assurera le suivi/coordination de l'exécution du Plan par les différents partenaires.

Elle est structurée comme suit :

- un Service de Suivi-Evaluation ;
- un Service Administratif et Financier ;
- une Cellule de Contrôle Interne.

Elle est aussi chargée de préparer les programmes et rapports d'activités, d'exécuter les décisions du Comité de Gestion, d'établir des protocoles d'accord avec les partenaires.

6. CE QUE PEUT FAIRE LE CILSS

Comme on peut le constater, le Burkina Faso dispose d'une Stratégie et d'un Plan d'Action pour la Gestion de la Fertilité des Sols (SNGIFS et PAGIFS). Il s'agit maintenant de passer à l'étape suivante qui est l'opérationnalisation.

Le rôle que peut jouer le CILSS se situe à deux niveaux. D'abord, le CILSS peut appuyer les autorités burkinabé à organiser une table-ronde des bailleurs de fonds pour le financement du PAGIFS ; à cette table-ronde participeront les bailleurs de fonds privilégiés du CILSS et les partenaires au développement du Burkina Faso. Au cours de cette rencontre où le PAGIFS sera présenté, l'on essaiera d'obtenir les engagements financiers des partenaires.

A un niveau consécutif, le CILSS peut continuer d'apporter son appui au Burkina Faso, dans la mobilisation des ressources financières : négociations avec les bailleurs de fonds, intermédiation, conclusion de conventions ou d'accords de crédit.

Pour toutes ces démarches, le CSSA constitue un outil de travail tout à fait approprié et efficace.

7. CONCLUSION

Les obstacles au développement de l'agriculture et de l'élevage au Burkina sont nombreux et complexes ; mais ils se résument à deux contraintes majeures qui sont d'une part , la baisse continue de la fertilité des sols , et d'autre part à l'environnement socio-économique peu favorable à l'émergence d'une agriculture et d'un élevage productifs et durables . Etant donné le lien établi entre ces deux contraintes , le Burkina a élaboré de façon très détaillée et précise une stratégie nationale et un plan d'action national de gestion intégrée de la fertilité des sols . Le plan d'action en particulier doit s'attaquer à la fois au problème de la fertilité des sols et à celui du marché des intrants et des produits agricoles . La stratégie et le plan d'action ayant été conçus selon l'esprit de l'Initiative pour la Fertilité des Sols (IFS) et sur la base d'une démarche participative , leur mise en œuvre est largement facilitée. Cependant , force est de reconnaître que depuis son achèvement en 1999 , le plan d'action souffre d'un manque de financement . Un appui du CILSS sera d'une grande utilité pour mobiliser une coalition internationale en faveur du financement de ce plan d'action .

BIBLIOGRAPHIE

- BIKIENGA I. M., DEMBELE N., 2001** : Note d'orientation pour une recapitalisation de la fertilité des sols dans les pays membres du CILSS. Secrétariat Exécutif du CILSS, Ouagadougou, 16 pages.
- BIKIENGA I. M., LOMPO F., 1996** : - Développement d'une stratégie nationale de gestion de la fertilité des sols au Burkina Faso. Commission présentée au séminaire sur le thème
- "Lier la gestion de la fertilité des sols au développement du marché des intrants et des produits agricoles pour une agriculture durable en Afrique de l'Ouest", Lomé (Togo) du 19 au 22 Novembre 1996, 44 pages.
- BIKIENGA I. M., SEDOGO P. M., 1996** : Evaluation agro-économique des phosphates naturels du Burkina Faso. Etude réalisée pour la FAO, 150 pages.
- CILSS, 2000** : Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté, 80 pages.
- IFDC, LEI-DLO, 1990** : Approvisionnement, commercialisation et demande des engrais au Burkina Faso, 149 pages.
- Ministère de l'Agriculture, 1996** : Stratégie d'utilisation à grande échelle du Burkina Phosphate, 34 pages.
- Ministère de l'Agriculture, 1999** : Stratégie de croissance du cadre du secteur de l'agriculture, plan stratégique opérationnel, 71 pages.
- Ministère de l'Agriculture, 1999** : Stratégie nationale et plan d'action de gestion intégrée de la fertilité des sols, 86 pages.
- Ministère de l'Agriculture, Ministère des Ressources Animales, 1997** : Stratégie opérationnelle de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Documents d'orientations stratégiques à l'horizon 2010, 22 pages.
- Ministère de l'Economie et des Finances, 2000** : Burkina Faso. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 74 pages.
- SEDOGO P. M., LOMPO F., BATIONO A., 1995** : Gestion intégrée de la fertilité des sols pour une production agricole durable au Burkina Faso : Evaluation des technologies d'amélioration de la fertilité des sols, 71 pages.

- SOURABIE N., 1996** : Régime foncier et gestion de la fertilité des sols dans le Sahel. Séminaire sur : "Lier la gestion de la fertilité des sols au développement du marché des intrants et des produits agricoles pour une agriculture durable en Afrique de l'Ouest", du 19 au 22 Novembre 1996, Lomé (Togo), 20 pages.
- UNU / INRA, IFDC-Afrique, 1997** : Pour le développement de plans d'action nationaux pour la fertilité des sols : partager des expériences. Rapport de l'atelier régional sur le partage des expériences en matière de plans d'action nationaux pour la fertilité des sols. 28-30 Octobre 1997, Ouagadougou (Burkina Faso), 51 pages.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Chronogramme d'exécution du PAGIFS

Année Activité/Tâches/Sous tâches	Première Année	Deuxième Année	Troisième Année	Quatrième Année	Cinquième Année
•A1. Accroître les investissements dans la production des amendements agro-minéraux (BP et dolomie).					
T1.1. Accroître la prise de conscience de la nécessité d'investir dans la recapitalisation des terres au Burkina Faso:					
T1.1.1. Faire une large diffusion de la SNGIFS et du PAGIFS.					
T1.1.2. Poursuivre la publication du bulletin Agriculture Durable en collaboration avec d'autres partenaires.					
T1.2. Favoriser l'investissement dans la production des amendements agro-minéraux:					
T1.2.1. Réhabiliter et installer des unités de production BP et négocier des subventions et/ou des prêts à rétrocéder aux sociétés d'exploitation sans intérêt ou à des conditions douces:					
T1.2.2. Faire participer l'Etat et ses partenaires de développement au financement du coût de fonctionnement de l'usine en cas de défaillance du secteur privé:					
T1.2.3. Améliorer les conditions d'exonération de la fiscalité minière et de la fiscalité générale pour l'exploitation du BP;					
T1.2.4. Faire une étude de faisabilité sur la production de la dolomie.					
•A2. Favoriser la transformation des déchets agro-industriels et urbains en fumure organique.					
T2.1. Identifier et apporter un appui technique et financier aux acteurs impliqués (formation, organisation):					
T2.1.1. Recenser les acteurs actuels et potentiels de l'activité;					
T2.1.2. Former et appuyer les transformateurs et les collecteurs d'ordures dans leur organisation;					
T2.1.3. Subventionner et/ou allouer des crédits à ces acteurs.					
T2.1.4. Valoriser les expériences existantes en matière de transformation des déchets					
T2.2. Faciliter la réalisation de petites unités industrielles de transformation des déchets :					
T2.2.1. Identifier les acteurs privés qui pourraient s'intéresser au financement total ou partiel d'unités de transformation de la matière organique d'origine urbaine:					
T2.2.2. Sensibiliser les ménages, les industriels et les artisans producteurs de déchets à adhérer à la transformation;					
T2.2.3. Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de petites unités de transformation des déchets urbains dans la ville de Ouagadougou et dans trois centres secondaires de la ZIP (Koupéla, Koudougou et Ouahigouva):					
T2.2.4. Renforcer le système de collecte existant (bacs disséminés à travers les villes), et de transport des ordures dans les sites de transformation (moyens de transport appropriés):					
T2.2.5. Acquérir et/ou faciliter l'acquisition des immobilisations et du matériel d'usinage.					
T2.3. Favoriser l'investissement dans la production de la fumure organique :					
T2.3.1. Négocier des subventions et/ou des prêts à rétrocéder aux sociétés d'exploitation sans intérêt ou à des conditions douces;					
T2.3.2. Faire participer l'Etat et/ou ses partenaires de développement au financement des investissements relatifs à la mise en place des unités de transformation des déchets urbains et à leur coût de fonctionnement en cas de					
T2.3.3. Améliorer les conditions d'exonération de la fiscalité générale d'entreprise pour les unités de transformation des					
•A3. Favoriser la transformation des déchets et des résidus de récolte en fumure organique en milieu					
T3.1. Soutenir l'utilisation de sources d'énergie domestiques autres que les résidus de cultures:					
T3.1.1. Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés, du gaz, de l'énergie solaire et du bio gaz.					
T3.2. Faciliter la collecte et le transport des déchets et résidus de récoltes en vue de leur transformation;					
T3.3. Renforcer la vulgarisation des techniques de gestion de la matière organique;					

Année Activité/Tâches/Sous tâches	Première Année	Deuxième Année	Troisième Année	Quatrième Année	Cinquième Année
T3.4. Appuyer la lutte contre les feux de brousse:					
T3.4.1. Organiser les séminaires/ateliers de sensibilisation sur les effets des feux de brousse.					
T3.4.2. Identifier et exécuter les actions de lutte contre les feux de brousse en concertation avec le Ministère chargé de l'environnement et les OP.					
T3.4.4. Organiser des concours de protection de l'environnement.					
• A4. Favoriser le développement participatif des paquets technologiques adaptés aux conditions agro-écologiques et socio-économiques.					
T4.1. Dynamiser les instances de concertation/dialogue entre chercheurs/ vulgarisateurs et producteurs:					
T4.1.1. Tenir les réunions du Comité Technique élargi à d'autres structures intéressées par les thèmes liés aux amendements des sols et aux technologies complémentaires:					
T4.1.2. Organiser des ateliers régionaux (AMRT) élargis à d'autres structures, sur des thèmes de recherche relatifs aux amendements des sols et aux technologies complémentaires:					
T4.1.3. Réaliser des études agronomiques et socio-économiques au profit des AMRT et des CT sur le paquet technologique [(BP+MO) + Cultures porteuses + Engrais minéraux + Bonnes pratiques culturales]:					
T4.1.4. Diffuser les résultats des travaux des comités et des AMRT en langues nationales à l'intention des producteurs.					
T4.2. Réaliser une étude sur les conditions d'utilisation d'un paquet technologique incluant l'amendement avec la dolomie:					
T4.2.1. Mener une concertation avec les partenaires industriels et la recherche pour la définition des éléments constitutifs de l'étude:					
T4.2.2. Elaborer les termes de référence de l'étude;					
T4.2.3. Faire réaliser l'étude proprement dite.					
T4.3. Elaborer des formules d'engrais minéraux adaptées aux besoins des cultures:					
T4.3.1. Evaluer les recommandations sur les formules d'engrais minéraux utilisées au Burkina Faso;					
T4.3.2. Définir les priorités en concertation avec les partenaires potentiels (Recherche, industriels et producteurs) pour l'élaboration des formules d'engrais:					
T4.3.3. Elaborer un protocole d'accord tripartite de recherche (UCS/PAGIFS, industriels, et Recherche) pour l'élaboration des formules d'engrais souhaitées:					
T4.3.4. Favoriser l'utilisation des engrais de mélange;					
T4.4. Instituer des prix d'encouragement pour les innovations en matière de paquets technologiques.					
T4.5. Prendre en compte dans l'évaluation des chercheurs leur contribution au développement.					
•A5. Vulgariser les paquets technologiques adaptés auprès des différents groupes sociaux.					
T5.1. Faire percevoir le rôle des amendements et des technologies complémentaires ainsi que les avantages de leur utilisation:					
T5.1.1. Elaborer des fiches techniques et des modules de formation sur les amendements et les technologies complémentaires et les traduire en langues nationales;					
T5.1.2. Organiser des ateliers régionaux de sensibilisation et de formation des techniciens, des OP, des distributeurs et des producteurs sur les amendements et les technologies complémentaires:					
T5.1.3. Appuyer la réalisation de démonstrations du paquet technologique dans les villages pilotes à travers les projets et ONG:					
T5.1.4. Organiser des visites inter-producteurs sur les champs de démonstration;					

Année Activité/Tâches/Sous tâches	Première Année	Deuxième Année	Troisième Année	Quatrième Année	Cinquième Année
T5.1.5. Elaborer des supports publicitaires sur les amendements et les technologies complémentaires;					
T5.1.6 Poursuivre l'organisation du Concours national sur l'utilisation des amendements et des technologies					
T5.1.7. Susciter l'organisation de concours locaux par les ONG/Projets;					
T5.1.8. Promouvoir la production et l'utilisation des semences végétales et animales améliorées.					
T5.2. Identifier des actions spécifiques pour les femmes et les jeunes (formation, conditions d'accès aux éléments du paquet, choix des cultures, etc.).					
T5.3. Créer une synergie d'actions entre les intervenants sur le terrain pour le financement de la vulgarisation (projets, ONG, services étatiques, OP, etc.).					
T5.4. Favoriser l'intégration agriculture et élevage.					
T5.4.1. Promouvoir la culture attelée;					
T5.4.2. Améliorer la gestion du cheptel en favorisant la sédentarisation (Unités de productions, embouche, parcage					
T5.4.3. Promouvoir les cultures fourragères (cultures à double fin).					
T5.4.4. Promouvoir l'agroforesterie.					
●A6. Améliorer la capacité organisationnelle et technique des acteurs de la filière des intrants.					
T6.1. Encourager les producteurs à s'organiser et à structurer leurs organisations:					
T6.1.1. Recenser les OP intervenant dans la filière des intrants;					
T6.1.2 Appuyer les OP de la filière des intrants dans leur structuration;					
T6.1.3 Favoriser l'accès équitable des OP à la terre, au crédit et aux intrants en tenant compte de l'aspect genre.					
T6.2. Renforcer le fonctionnement des réseaux de distribution d'intrants existants et/ou en créer:					
T6.2.1. Identifier les distributeurs actuels et potentiels d'intrants;					
T6.2.2 Sensibiliser les importateurs / distributeurs d'intrants sur la nécessité de créer des associations professionnelles pour la défense de leurs intérêts;					
T6.2.3 Inciter les opérateurs privés à augmenter la capacité de stockage au niveau départemental par la location des infrastructures de stockage de l'Etat à des conditions douces;					
T6.2.4 Identifier et affecter les infrastructures de stockage de l'Etat pour les produits agro-minéraux tels que le BP;					
T6.2.5. Favoriser la mise en œuvre d'un système de dépôt consignment pour la distribution du BP;					
T6.2.6. Vendre les dons d'intrants par petits lots au secteur privé y compris les OP selon les règles des enchères					
T6.3. Organiser des forums de concertation, de perfectionnement et de formation technique des acteurs:					
T6.3.1. Organiser des ateliers et des voyages d'échange d'expériences entre les différentes catégories d'acteurs;					
T6.3.2. Elaborer et dispenser un programme de formation à l'intention des OP et des opérateurs privés.					
●A7. Garantir la qualité des intrants.					
T7.1. Mettre en place un système efficace de contrôle de qualité des intrants:					
T7.1.1. Susciter l'élaboration d'une législation en matière de contrôle de qualité des intrants agricoles et d'élevage;					
T7.1.2. Veiller à ce que la loi confère une autonomie et une responsabilité suffisantes à la structure chargée de la mise en œuvre et de l'administration du système;					
T7.1.3. Faire l'état des lieux des laboratoires de contrôle de qualité;					
T7.1.4. Elaborer un plan d'aménagement et d'équipement de ces laboratoires;					
T7.1.5. Concevoir des manuels d'inspection et d'analyse de la qualité des intrants;					
T7.1.6. Prévoir des voyages d'étude ou de formation à l'intention des responsables du système.					

Acteurs Activité/Tâches/Sous tâches	Première Année	Deuxième Année	Troisième Année	Quatrième Année	Cinquième Année
●A8. Réduire les coûts des intrants agricoles et d'élevage.					
T8.1. Réduire, voire supprimer les droits et taxes à l'importation sur les intrants.					
T8.2. Appliquer le principe de partage des coûts de recapitalisation des terres avec les amendements.					
T8.2.1. Appliquer une subvention temporaire et régressive à la production du BP;					
T8.2.2. Appliquer une subvention à la distribution du BP;					
T8.2.3. Amener la contribution du producteur au moins à 20% du prix de revient du BP;					
T8.3. Sensibiliser les acteurs des filières sur les avantages de l'intégration verticale;					
T8.4. Favoriser les économies d'échelle au niveau de l'approvisionnement en intrants:					
T8.4.1. Favoriser les économies d'échelle au niveau des importateurs par des commandes groupées;					
T8.4.2. Favoriser les économies d'échelle au niveau des producteurs par des achats groupés d'intrants.					
●A9. Améliorer la capacité technique des OP dans la commercialisation des produits agricoles.					
T9.1. Renforcer le fonctionnement des banques de céréales existantes et en créer d'autres:					
T9.1.1. appuyer les OP à augmenter la capacité de stockage au niveau villageois;					
T9.1.2. Assurer aux groupements villageois la formation en gestion et en stockage des produits agricoles;					
T9.2. Développer les bourses de céréales:					
T9.2.1. Elargir la participation des OP aux bourses de céréales;					
T9.2.2. Faire évoluer les bourses de céréales vers des bourses des produits agricoles;					
T9.2.3. Soutenir les organismes d'appui à la commercialisation des produits agricoles;					
●A10. Développer une demande solvable pour les produits agricoles et d'élevage.					
T10.1. Encourager la diversification des productions agricoles et d'élevage porteuses:					
T10.1.1. Stimuler les productions végétales porteuses (coton, riz, maïs, sorgho, arachide, etc.);					
T10.1.2. Stimuler les productions d'élevage porteuses (lait, viande, petit élevage, etc.);					
T10.1.3. Stimuler la production du bétail pour le marché régional et international par la valorisation de la production					
T10.1.4. Développer les productions agricoles et d'élevage en zone péri-urbaine (maraîchage, volaille, produits laitiers,					
T10.2 Promouvoir le développement du secteur agro-alimentaire:					
T10.2.1. Réduire les taxes à l'importation des emballages et autres matières premières;					
T10.2.2. Alléger les mesures fiscales pour le lancement des produits transformés;					
T10.2.3. Promouvoir la consommation des produits locaux surtout dans le milieu urbain;					
T10.2.4. Identifier les contraintes techniques au niveau des transformateurs par le biais d'enquêtes;					
T10.2.5. Initier des formations pour lever les contraintes identifiées;					
T10.2.6. Encourager les transformateurs à s'organiser en associations professionnelles à travers des séminaires/ ateliers et différents canaux de communication:					
T10.2.7. Renforcer les activités du Laboratoire des Technologies alimentaires et les faire connaître par le public.					
T10.2.8. Vulgariser les techniques de séchage des produits agricoles.					
●A11. Garantir la qualité des produits agricoles et d'élevage.					
T11.1. Renforcer les structures de contrôle de qualité des produits alimentaires.					
T11.1.1. Susciter l'élaboration d'une législation en matière de contrôle de qualité des produits agricole et d'élevage;					

Annexe 2: Les indicateurs de l'objectif et des résultats attendus

Objectifs / Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de Vérification (SV)	Suppositions Importantes (SI)
Objectif global : La gestion intégrée de la fertilité des sols est assurée	<ul style="list-style-type: none"> Les pertes en terre liées à l'érosion passent de 10-15 t/ha/an actuellement, à 8-13 t/ha/an en 2005, sur au moins 15 à 20% des terres cultivées de la ZIP³ ; En l'an 2005, la carence en phosphore des sols de la ZIP est corrigée sur 15% à 20% des terres cultivées et sur 10% des jachères ; Pour 15% à 20% des terres cultivées de la ZIP, le taux de matière organique avoisine celui des champs de case (1%) en 2005, contre 0,6 à 0,8% actuellement ; L'utilisation des engrais chimiques au niveau national atteint 10 à 15kg/ha en 2005, contre 7,5kg/ha actuellement. 	Rapports d'activité de l'INERA, du BUNASOLS, du Service des Statistiques Agro-Pastorales (SSAP), des ONG, Projets DRA, DRRA, de l'UCS/PAGIFS.	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique soutenue ; Concertation entre les différents acteurs renforcée.
Sous-objectif 1 : Les amendements des sols et les technologies complémentaires sont suffisamment promus			
Résultat 1 : L'exploitation des ressources agro-minérales est développée	<ul style="list-style-type: none"> La capacité de production du BP broyé ($\emptyset \leq 90 \mu$) passe de 2.400 t/an actuellement à 30.000t/an en 2005 ; Les investissements dans la production de BP atteignent environ 500 millions de FCFA à la 2^e année du Plan. 	<ul style="list-style-type: none"> Unités de production de BP; Structures de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> Investissements prévus réalisés; Demande équivalente à la production.
Résultat 2 : La production de la fumure organique est accrue	<ul style="list-style-type: none"> A l'horizon 2005, 60% à 70% des ménages agricoles de la ZIP, exploitent chacun annuellement une fosse fumièrre fournissant 5t de fumure organique. De petites unités de transformation des déchets urbains sont installées à Ouaga, Koudougou, Koupéla et Ouahigouya et fournissent annuellement 10.000t de fumure organique. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activité des services techniques (DRA, SSAP) ; Rapports d'activité de la Commission Nationale d'Investissement (CNI), Sociétés d'exploitation/distribution 	
Résultat 3 : L'utilisation combinée des amendements BP et matière organique dans des paquets technologiques adaptés et rentables est accrue.	A l'horizon 2005 : <ul style="list-style-type: none"> Deux paquets technologiques constitués chacun d'un ensemble de modules sont développés et proposés par région agro-écologique ; 60% à 70% des ménages agricoles de la ZIP utilisent les paquets technologiques développés et proposés ; Le taux de superficies cultivées recevant de la fumure organique combinée au BP avoisine les 20%. 	Rapports d'activité INERA, DVA, DPV, SSAP, DRA, Projets et ONG.	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de mécanisation agricole mise en œuvre ; Sécurité foncière garantie pour les producteurs surtout pour les groupes vulnérables (migrants, jeunes, femmes).

³ Les données suivantes ont été collectées dans la ZIP : 1.704.640 ha de terres cultivées, 432.414 ménages agricoles. Un ménage agricole produit en moyenne 5 tonnes de fumure organique par an qu'il applique sur un ha.

Objectifs / Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de Vérification (SV)	Suppositions Importantes (SI)
Sous - objectif 2 : Le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage est suffisamment développé			
Résultat 4 : L'accès géographique et financier des producteurs aux intrants de bonne qualité est facilité	<p>A l'horizon 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des professionnels de la filière des intrants exercent dans les 23 provinces de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du PAGIFS ; • Au moins un (1) point de vente d'intrants existe dans chaque chef-lieu de département des 23 provinces de la ZIP/PAGIFS ; • Dans les autres provinces un (1) département sur deux (2) au moins dispose d'un (1) point de vente des intrants ; • Les droits et taxes sur les intrants sont réduits ; • Au moins un (1) laboratoire d'analyse de qualité des intrants est fonctionnel à Ouaga d'ici 2002/2003 ; • Le BP bénéficie d'une subvention à la production pour assurer un prix ex-usine de 15 FCFA/kg. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Organisations Professionnelles des Commerçants d'Intrants (OPCI), DPV, projets, ONG ; • Enquêtes sur le terrain, SFD ; • Bulletin de la Direction Générale des Impôts (DGI) ; • Sociétés de production. 	<ul style="list-style-type: none"> • Désenclavement des régions et des localités réalisé ; • Plan de financement du monde rural mis en œuvre.
Résultat 5 : Les prix des produits agricoles et d'élevage sont rémunérateurs et leur instabilité est réduite.	<p>A l'horizon 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des professionnels de la commercialisation des produits agricoles et/ou d'élevage exercent dans la ZIP/PAGIFS ; • Le ratio valeur/coût (RVC) des principaux produits agricoles est au moins égal à 2,5 ; • La fluctuation annuelle des prix des principaux produits agricoles est réduite de 50% ; • Le nombre de PME, PMI augmente de 25% ; • Un (1) laboratoire d'analyse de la qualité des produits agricoles est fonctionnel à Ouaga d'ici 2002/2003. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des DRA ; • Données des Chambres d'agriculture, de commerce de l'industrie et de l'artisanat ; • DTA (IRSAT). 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions climatiques favorables.
Résultat 6 : Des systèmes efficaces d'information sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage sont mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> • A l'horizon 2005, au moins 50% des acteurs du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage de la ZIP ont accès aux systèmes d'information pour leurs activités 	<p>Rapport du SIM ; Enquêtes sur le terrain</p>	

Annexe 3 : Les indicateurs d'impact

Indicateurs retenus	Données à collecter	Périodicité	Niveau	Responsable
Impact 01: Productivité agricole				
Niveau de production végétale	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de données nécessaires au calcul du bilan céréalier; • Rendement par culture porteuse; • Nombre de ménages ayant adopté des cultures porteuses. 	Campagne agricole ⁴ Campagne agricole Campagne agricole Campagne agricole	Exploitation Province Parcelle Province	DRA, SSAP, CCI
Niveau d'intégration agriculture-élevage	<ul style="list-style-type: none"> • % des exploitations équipées en matériels de traction animale ; • Quantité de fumier. 	Annuel Annuel	Exploitation Exploitation	DRA, SSAP, DRRA

⁴ La campagne agricole au Burkina Faso va du 1-er avril au 31 mars.

Indicateurs retenus	Donnés à collecter	Périodicité	Niveau	Responsable
Impact 02: Revenus et niveau du bien-être des populations rurales				
Niveau de revenu/ utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu brut/pers./groupe social; • Part des produits agricoles et d'élevage dans les revenus; • Part de la valeur ajoutée à la production agricole dans le revenu brut ; • Part des revenus utilisés pour l'investissement dans la fertilité des sols; • Part des revenus utilisés pour autres dépenses (Santé, éducat.), loisirs, etc.); • Nombre de Kcal/j/pers. 	A l'an III et l'an V.	Exploitat. Exploitat Exploitat Exploitat Exploitat	DRA, SSAP UCS/PAGIFS UCS/PAGIFS UCS/PAGIFS
Impact 03: Durabilité environnementale				
Niveau de fertilité des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'érosion des terres (t/ha); • Bilans minéraux (NPK); • Taux de matière organique; • Acidité (pH); 	An I , An V An 0, An III et An V An 0, An III et An V An 0, An III et An V	Parcelle Parcelle Parcelle Parcelle	Prestataires (INERA, BUNASOLS et autres).
Quantité/Qualité des ressources végétales	<ul style="list-style-type: none"> • Biomasse ; • Part de la biomasse en arbres et arbustes; • Diversité des espèces; • Capacité de charge des pâturages; • Rapport surface cultivée/ surface agricole utile (SAU). 	An I , An V An I , An V An I , An V An I , An V Annuel	Parcelle Parcelle Parcelle Parcelle	Prestataires (INERA, BUNASOLS et autres).
Quantité/Qualité des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de la nappe phréatique; • Qualité des eaux de surface. 	An I , An V Parcelle	Puits Parcelle	Prestataires (MEE et autres).

Indicateurs retenus	Donnés à collecter	Périodicité	Niveau	Responsable
Impact 04: Environnement socio-économique				
Degré d'organisation des acteurs (OP, OPA)	<ul style="list-style-type: none"> Nbre d'initiatives collectives de GRN ; Nbre OP, OPA intervenant dans la gestion de la fertilité des sols; 	An 0, An III, An V An 0, An III, An V.	Province Province	DRA, UCS/PAGIFS UCS/PAGIFS, Projet, ONG, DPCLR, DRA, DRRA
Niveau de développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.	<ul style="list-style-type: none"> Prix des intrants et des produits agricoles ; 	Trimestre	Province	SIM
	<ul style="list-style-type: none"> Densité des points de vente des intrants ; 	Annuel	Province	UCS/PAGIFS
	<ul style="list-style-type: none"> Diversité de l'offre des intrants, et des produits agricoles et d'élevage ; 	Trimestre	Marché SIM/Province Marché SIM/Province	UCS/PAGIFS, SIM
	<ul style="list-style-type: none"> Quantité des intrants et produits agricoles et d'élevage commercialisée; 	Trimestre	Acteurs/ Province	UCS/PAGIFS, SIM
	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité aux informations sur le marché; Nombre d'unités de transformation des produits agricoles et d'élevage 	Annuel Annuel	Acteurs/ Province	UCS/PAGIFS, SIM Chambre de commerce
Accès au crédit et à l'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'encadrement; Nombre d'institutions de crédit; Volume de crédit octroyé; Taux d'intérêt; Taux de remboursement; 	Annuel Annuel Annuel Annuel Annuel	Province Province Province Province Province	DRA, DRRA, ONG SFD SFD SFD SFD, DRA, DRRA
Croissance économique	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois créés; Part de l'agriculture dans le PIB; Evolution de la balance commerciale. 	An II et An V An II et An V Annuel	ZIP/PAGIFS	UCS/PAGIFS, PASA, MCIA, INSD et autres.

ANNEXE 4 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Madame TAMINI Pascaline	Secrétaire Permanent du CONACILSS Ministère de l'Agriculture 03 BP 7010 Ouagadougou 03 Tél. : (226) 32 41 29
Dr SEDOGO P. Michel	Délégué Général du CNRST 03 BP 7047 Ouagadougou 03 Tél. : (226) 32 60 46 Fax : (226) 31 50 03
Dr LOMPO François	Directeur Adjoint chargé des Programmes INERA 03 BP 7192 Ouagadougou 03 Tél. : (226) 34 02 70 Fax : (226) 34 02 71
Dr SOURABIE Noubié	Directeur des productions Végétales Ministère de l'Agriculture 03 BP 7010 Ouagadougou 03 Tél. : (226) 32 46 54
Mr YAGO Koumassi	Directeur Général du Bureau National des Sols Ministère de l'Agriculture 03 BP 7010 Ouagadougou 03 Tél. : (226) 36 18 85
Mr DABIRE Jean-Claude	Coordonnateur de l'Unité de Gestion de la Fertilité des Sols Ministère de l'Agriculture 01 BP 1626 Ouagadougou 01 Tél. : (226) 34 19 01/02
Mr ZERBO Michel	Unité de Gestion de la Fertilité des Sols Ministère de l'Agriculture 01 BP 1626 Ouagadougou 01 Tél. : (226) 34 19 01/02
KABRE Emmanuel	Président Confédération Paysanne du Faso Tél. : (226) 25 71 67 (226) 34 29 65 E-mail : uunipab@caramail.com

--	--

ANNEXE 5

Termes de référence